



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

7^e séance plénière

Mardi 11 octobre 2022, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices qui souhaitent faire une déclaration, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera close aujourd'hui à 18 heures.

Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui, et je prie toutes les délégations qui prennent la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui a été fixé.

M^{me} Mrad (Liban) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et, à travers vous, nous adressons également nos félicitations aux membres du Bureau, et nous vous souhaitons plein succès dans la conduite des travaux de la Commission.

Le Liban s'associe à la déclaration prononcée par la délégation iraquienne au nom du Groupe des États arabes, et à celle faite par la délégation indonésienne au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

L'Organisation des Nations Unies a été créée après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, avec pour objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est pour cette raison que la Charte des Nations Unies enjoint à tous les États Membres de régler leurs différends par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

Nous soulignons que le meilleur moyen de construire la paix, c'est par la voie de la diplomatie et du dialogue, dans le cadre des institutions de dialogue mondial, en particulier l'ONU. Il importe que toutes les nations respectent et défendent les principes du droit international, y compris le droit international humanitaire et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Nous avons entendu de nombreux États Membres évoquer la naissance de l'Organisation des Nations Unies et ses valeurs communes de paix, de justice, d'égalité et de dignité pour tous et de préservation des générations futures du fléau de la guerre. Cependant, malgré ces nobles idéaux, nous nous réunissons aujourd'hui alors que le monde est toujours témoin de conflits, d'agitations et de différends dévastateurs qui mettent en péril la stabilité de l'ensemble de la planète, avec des menaces belliqueuses et omniprésentes de recourir à des matières nucléaires à des fins militaires, mettant ainsi en jeu l'avenir de l'humanité.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

22-62281(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Liban est d'avis que chaque conflit armé entraînera des souffrances humaines et des destructions inutiles, et aura des répercussions dans le monde entier. Dans des situations de conflit, ce sont les plus vulnérables qui tendent à souffrir le plus pendant et après le conflit.

Nous nous réunissons aujourd'hui après la tenue de la tant attendue Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au cours de laquelle l'incapacité regrettable de parvenir à un consensus sur un document final a été une grande déception, en particulier pour les États parties non dotés d'armes nucléaires. Toutefois, ce n'est pas la seule défaillance constatée à la Conférence d'examen du TNP. Nous avons assisté à une réticence flagrante des États dotés d'armes nucléaires à prendre des engagements concrets dans le cadre du premier pilier du Traité. Le Liban appelle donc à la pleine mise en œuvre de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires aux Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010, afin de parvenir à un démantèlement total de leurs arsenaux nucléaires et à un monde exempt d'applications nucléaires à des fins militaires.

La tenue de deux sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en 2019 et 2022, sous la présidence de la Jordanie et du Koweït, respectivement, constitue une avancée louable sur la voie du désarmement nucléaire. Le Liban présidera la prochaine session de cette Conférence en novembre et fera le point et s'appuiera sur les progrès accomplis, dans le but de faire avancer le processus et d'apporter une valeur ajoutée qualitative à ce niveau.

Les progrès restent malheureusement lents, notamment en raison de l'absence d'Israël, seule partie de la région à posséder l'arme nucléaire. Nous rappelons que le respect par Israël des obligations internationales en matière de non-prolifération est une condition préalable à la création d'une région exempte d'armes de destruction massive et à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Toutefois, il est nécessaire de maintenir la dynamique et de donner un nouvel élan aux efforts multilatéraux pour tirer parti de tous les efforts déployés jusqu'à présent en vue d'atteindre l'objectif final.

Les énormes défis posés par les armes de destruction massive ne doivent pas nous faire perdre de vue les dangers liés aux armes classiques. À

l'instar d'autres pays, le Liban nourrit de profondes préoccupations quant aux problèmes résultant du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous nous félicitons du document final issu de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet, et nous attendons avec intérêt le suivi de sa mise en œuvre en vue de la tenue de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères, en 2024.

Le Liban exprime une nouvelle fois son attachement à la Convention sur les armes à sous-munitions et réaffirme qu'il importe de s'efforcer de parvenir à son universalisation. Le Liban a l'expérience douloureuse de ces armes car Israël en a utilisé d'énormes quantités contre lui pendant la guerre de 2006.

Le Liban se félicite de la conclusion des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27, et de l'adoption par consensus de son document final. Nous espérons également que l'on parviendra à un résultat positif au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité numérique et de son utilisation (2021-2025), créé en application de la résolution 75/240, et prenons note du processus d'adoption par consensus du premier rapport d'activité annuel du groupe de travail.

Le Liban souligne également la nécessité de protéger l'espace extra-atmosphérique contre une course aux armements, ainsi que contre la contamination et la pollution. Nous soulignons que la communauté internationale doit préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que bien commun de l'humanité, disponible exclusivement pour un usage pacifique. Et nous soulignons la nécessité de parvenir à un instrument international juridiquement contraignant qui interdirait le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. L'armement de l'espace extra-atmosphérique aurait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité en cas de conflit dans l'espace. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/231, intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », de constituer un groupe de travail à composition non limitée.

Nous soulignons également qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le début de travaux de fond à la Conférence du désarmement.

Enfin, le Liban réaffirme sa conviction que la diplomatie multilatérale est la pierre angulaire des relations internationales. Le respect de ce principe renforcerait le régime mondial de non-prolifération et les travaux de l'Organisation des Nations Unies en ce tournant décisif, où les défis intriqués nécessitent des solutions éminemment transformatrices.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence. Qu'il me soit permis d'exprimer à nouveau le soutien total de ma délégation à votre travail.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2), ainsi qu'à celle qui sera faite par la délégation argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Je formule les remarques suivantes à titre national.

Les divisions et les tensions entre grandes puissances, accompagnées de la modernisation des armes nucléaires et des immenses dépenses militaires de près de 2 100 milliards de dollars, placent nos peuples au bord d'un conflit sans précédent depuis la guerre froide. Mon pays se trouve dans une région qui a une longue tradition de promotion du désarmement et de la non-prolifération. C'est pourquoi nous considérons que la simple présence d'armes nucléaires représente un danger pour l'existence même de l'humanité, dans la mesure où les conséquences catastrophiques des armes nucléaires ont des répercussions profondes sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique et la santé des générations futures.

Nous regrettons l'absence de résultat concret lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'absence de consensus qui a abouti aux échecs consécutifs des neuvième et dixième Conférences non seulement représente 12 ans de manque de volonté politique, elle révèle également les intérêts particuliers des États dotés d'armes nucléaires, qui vont à l'encontre de la paix et de la sécurité collectives de l'humanité et sont incompatibles avec les engagements pris de réduire

le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques militaires et de sécurité.

Pour les raisons susmentionnées, nous condamnons tout type d'essai nucléaire, où que ce soit dans le monde, dans le but de développer ou de perfectionner les armes nucléaires existantes et de mettre au point de nouveaux types d'armes. Nous soulignons qu'il est important que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus rapidement possible, aussi encourageons-nous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à le ratifier. Nous nous félicitons à cet égard de la prorogation par les États-Unis et la Russie du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et espérons qu'il permettra un plus grand contrôle des armes nucléaires et une supervision effective de leur développement qualitatif. Dans ce cadre, nous appelons toutes les parties à respecter le Plan d'action global commun dans son intégralité.

Ma délégation souhaite également souligner la tenue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a abouti à des résultats concrets : une déclaration politique condamnant toutes les menaces nucléaires, quelles que soient les circonstances, et un plan d'action qui trace la voie à suivre pour atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complète le TNP, car en plus d'être le premier traité international sur les armes nucléaires qui prend en compte les questions de genre sur le sujet, il conforte le TNP en renforçant l'application de son article VI et le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il complète également le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car ses articles 6 et 7 prévoient des mesures d'aide aux victimes des essais d'armes nucléaires. Nous appelons à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier rapidement.

En outre, en ce qui concerne l'utilisation d'armes de destruction massive, la Bolivie rejette catégoriquement l'utilisation d'armes chimiques, qui est injustifiable et criminel, et constitue une violation grave du droit international et contre la vie elle-même. Dans ce contexte, nous nous félicitons du travail approfondi réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons toutefois que ce travail pourra continuer d'être accompli de manière dépolitisée.

Nous réaffirmons également notre soutien aux normes interdisant l'utilisation d'armes biologiques

et espérons que la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que la Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, offriront un espace de dialogue dans lequel les États parties pourront réaffirmer leur engagement en faveur du strict respect et de la mise en œuvre effective des traités. Dans le même temps, nous nous félicitons de la tenue de la Conférence du désarmement cette année. Convaincus de son importance, nous appelons à épuiser toutes les voies de dialogue afin de parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet qui tienne compte des intérêts de tous les États en matière de sécurité.

La Bolivie condamne les menaces de cyberactivité malveillante ou d'utilisation malveillante des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui sont contraires au droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, et dont les objectifs sont incompatibles avec ceux du maintien de la stabilité et de la sécurité internationales car ils sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des infrastructures des États, au détriment de leur sécurité. Ma délégation se félicite des résultats obtenus à ce jour par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27, et reconnaît la nécessité de poursuivre les travaux, ainsi que de prendre des mesures de confiance et de renforcement des capacités pour les États Membres en vue d'améliorer la stabilité et la sécurité du cyberspace.

En ce qui concerne le développement de l'espace extra-atmosphérique, la Bolivie, comme de nombreuses délégations, reconnaît que l'espace est un patrimoine de l'humanité qui doit être utilisé rationnellement et équitablement et exploré exclusivement à des fins pacifiques pour le bénéfice et dans l'intérêt de l'humanité, dans des conditions d'égalité et sans discrimination, quel que soit le degré de développement technologique, scientifique et économique. Nous rejetons toute intention de militariser l'espace extra-atmosphérique. Au contraire, il est nécessaire de mettre l'accent sur une coopération internationale plus étroite et une meilleure gouvernance des activités dans l'espace et de son utilisation au service du développement durable. Nous espérons que des travaux pourront être menés dès que possible pour créer un mécanisme international ou un accord juridiquement contraignant afin de vérifier l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins

strictement pacifiques et d'empêcher une course aux armements dans ce domaine.

Enfin, nous pensons que l'affaiblissement du système international de maîtrise des armements devrait nous inciter à conjuguer nos efforts pour faire en sorte que le désarmement soit au centre des efforts mondiaux visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous devrions nous efforcer d'établir un régime qui favorise le renforcement des capacités, principalement dans les pays en développement, notamment en raison de l'apparition de difficultés croissantes.

M. Tchalare (Togo) : D'entrée, la délégation togolaise voudrait vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, ses vives félicitations pour votre élection, vous souhaiter plein succès dans votre mission et vous assurer de son soutien. Nous tenons également à féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc, pour le travail abattu par la Première Commission sous son leadership.

Le Togo s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2), et voudrait exprimer les positions ci-après à titre national.

Les difficultés que nous éprouvons au plan mondial ces dernières années et qui semblent s'accroître nous rappellent sans aucun doute la richesse précieuse et inestimable que constitue la paix. Dans un contexte politico-sécuritaire international soumis à des convulsions aux origines diverses, il est important que des engagements sincères et fermes soient pris et que des actes concrets soient posés afin que notre avenir commun soit envisagé avec plus d'optimisme et moins d'anxiété.

Le Togo approuve les appels au désarmement nucléaire qui ont été réitérés au cours de la session en cours et précédemment. Mon pays réaffirme sa position en faveur d'un désarmement nucléaire complet, immédiat, irréversible et vérifiable. À cet égard, nous nous réjouissons du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne du 21 au 23 juin. Nous tenons ainsi à saluer l'adoption, lors de cette réunion, d'une déclaration et d'un plan d'action qui met l'accent sur l'universalisation du Traité, la réaffirmation de

l'objectif d'élimination des armes nucléaires, l'assistance aux victimes des armes nucléaires, les mesures d'assainissement environnemental, la coopération et l'assistance internationales, les principes d'inclusivité et de coopération entre les parties prenantes dans la mise en œuvre du Traité, la prise en compte du genre, l'établissement d'une structure intersessionnelle pour la mise en œuvre du Traité, ainsi que la collaboration avec les milieux scientifiques, etc.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Togo est très préoccupé par l'échec de la dixième Conférence d'examen, qui n'a pas pu aboutir à l'adoption consensuelle d'un document final. Mon pays voudrait saisir la présente occasion pour souligner l'impérieuse nécessité de la constante application du Traité sur la non-prolifération et inviter encore une fois les États non parties à le ratifier ou à y adhérer afin de garantir le caractère universel de cet instrument juridique et l'entière mise en œuvre de ses trois piliers, en l'occurrence la non-prolifération, la coopération sur les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et le désarmement nucléaire complet. Par ailleurs, le Togo voudrait insister sur la compatibilité qui existe entre les instruments juridiques susmentionnés, dont les objectifs finaux convergent au désarmement nucléaire. À cet égard, il se félicite des multiples appels lancés en faveur de la négociation d'une convention globale sur le désarmement nucléaire. Le Togo voudrait également insister sur le rôle central des zones exemptes d'armes nucléaires dans le cadre du désarmement nucléaire, et sur son attachement au Traité de Pelindaba, auquel il est partie. L'universalisation complète de ces zones correspondra certainement à une avancée majeure vers le désarmement nucléaire.

La problématique du trafic illicite des armes légères et de petit calibre est très préoccupante, au regard de la situation sécuritaire qui prévaut par endroits dans le monde. Le Togo réaffirme son attachement au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international de traçage, dont la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial contribuera de manière significative à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, mon pays se satisfait de l'adoption consensuelle du document final de la huitième Réunion biennale pour l'examen de la mise en œuvre dudit Programme d'action et forme le souhait de la réalisation des recommandations qui y sont contenues.

Concernant la gestion des stocks de munitions en surplus, le Togo suit attentivement les négociations qui se déroulent au sein du groupe de travail à composition non limitée et exprime sa disposition à contribuer à la définition d'un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial afin de remédier aux lacunes existantes dans la gestion des munitions, conformément à la résolution 76/233. Toutefois, nous jugeons nécessaire de rappeler que ces engagements ne sauraient aucunement remettre en cause le droit régalien dont dispose chaque État de se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la sécurité dans le cyberspace, le Togo renouvelle son soutien au groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et salue le leadership de son président, S. E. M. Burhan Gafoor, Représentant permanent de Singapour. Le Togo, qui participe aux travaux dudit groupe, salue l'adoption, en juillet, de son rapport d'étape annuel, et espère que le consensus prévaudra tout au long du mandat du groupe de travail.

Le Togo exhorte enfin toute la communauté internationale à poursuivre les efforts nécessaires afin de parvenir à la réalisation des objectifs de désarmement contenus dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Pour ce faire, il est important de nous ressourcer véritablement aux valeurs du multilatéralisme. En effet, le multilatéralisme ne doit pas être un vain mot, mais un comportement, une attitude tangible, une réalité.

Pour conclure, je voudrais rappeler à notre attention ces mots pleins de sagesse laissés en héritage à notre monde par Nelson Mandela : « La négociation et la discussion sont les meilleures armes dont nous disposons pour promouvoir la paix et le développement ».

M^{me} Jiménez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je vous assure de mon soutien et de celui de ma délégation pour mener à bien les travaux de la Première Commission.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2).

Le contexte de menaces à la paix et à la sécurité internationales que nous connaissons actuellement est sans précédent, et il rend le travail de la Commission plus pertinent que jamais. Depuis février, nous assistons

à l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui sape les fondements mêmes des principes de l'Organisation des Nations Unies et dont les conséquences se répercutent dans le monde entier, menaçant la paix et la sécurité mondiales. Dans ces circonstances particulièrement difficiles, l'Espagne souhaite réaffirmer la validité des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la nécessité de respecter le droit international. Nous condamnons à nouveau fermement l'agression de la Fédération de Russie, qui a déjà coûté trop de vies et doit cesser. Nous demandons instamment que la Russie respecte le droit international et retire toutes ses troupes d'Ukraine.

Les menaces d'utilisation d'armes nucléaires sont un autre exemple de violation du droit international par la Russie. Ces menaces représentent également une escalade qui non seulement est extrêmement grave et inacceptable dans le contexte de l'agression militaire contre l'Ukraine, mais compromet davantage l'architecture internationale de non-prolifération nucléaire, mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'Espagne souhaite exprimer sa préoccupation quant aux résultats de la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Après un mois d'intenses négociations, pratiquement toutes les délégations ont fait un effort de souplesse et, mues par leur sens des responsabilités, sont parvenues à un compromis qui, bien qu'imparfait, aurait permis à la Conférence de se terminer avec succès. Malheureusement, une seule délégation, celle de la Fédération de Russie, a rendu le consensus impossible, ce qui a encore affaibli le Traité.

Une période d'incertitude s'ouvre maintenant, au cours de laquelle nous devons travailler plus que jamais pour avancer résolument vers un désarmement nucléaire général, complet et irréversible. À cette fin, l'Espagne est déterminée à jeter des ponts entre des groupes d'États aux sensibilités diverses, tels que ceux de l'Initiative de Stockholm. L'Espagne réaffirme son engagement ferme en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et préconise la reprise des négociations dès que possible en vue d'adopter un traité interdisant la production de matières fissiles et un moratoire sur leur production jusqu'à l'entrée en vigueur d'un tel traité. De même, l'Espagne appuie la tenue d'une nouvelle session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de

destruction massive et exprime le souhait que toutes les parties participent à sa mise en place.

Le Plan d'action global commun, entériné par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, a apporté une contribution fondamentale au régime international de non-prolifération nucléaire et à la stabilité régionale. Nous appelons les autorités iraniennes à faire aboutir les négociations pour faciliter le retour au respect du Plan par toutes les parties. Nous soutenons pleinement les efforts déterminés de M. Borrell, Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à cet égard, ainsi que le travail essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous suivons avec beaucoup de préoccupation les événements en Corée du Nord, et nous demandons instamment à ses autorités de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, de s'abstenir de nouveaux essais de missiles balistiques et nucléaires et d'engager un dialogue en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible du pays.

La neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra prochainement, sera une excellente occasion d'inverser la tendance négative de l'architecture internationale du désarmement. Nous devons promouvoir l'adoption de mesures concrètes et pratiques, telles qu'un protocole de vérification efficace, et rejeter les tentatives de certaines délégations de manipuler les outils de la Convention.

L'Espagne exprime à nouveau sa ferme condamnation de tout emploi d'armes chimiques. Nous saluons le travail objectif et professionnel effectué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en réponse à l'utilisation de ces armes dans le conflit en Syrie, et nous exhortons les autorités de ce pays à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. De même, nous appelons à la clarification, par des enquêtes exhaustives et transparentes, des cas préoccupants d'utilisation d'armes chimiques dans d'autres contextes. Nous espérons que la cinquième Conférence d'examen, qui se tiendra en mai 2023, contribuera à renforcer la Convention.

Nous avons mis en place un cadre solide pour relever les défis posés par la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il s'agit d'instruments tels que le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses

aspects et les Directives techniques internationales sur les munitions, qui visent à atténuer les incidences négatives de l'utilisation de ces armes, notamment l'exacerbation de la violence armée, la facilitation de la perpétration d'actes terroristes et de la violation du droit international humanitaire. La non-application de ces instruments met en péril la paix, la réconciliation, la sécurité et le développement durable. Nous devons continuer à appuyer le renforcement des capacités des États disposant de moins de ressources afin qu'ils puissent s'attaquer à ce fléau avec de meilleures garanties.

La pollution causée par les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions continue d'entraver le développement de nombreuses communautés. L'Espagne reste déterminée à soutenir les efforts de déminage, en participant activement aux organes des conventions et en mettant les capacités de ses institutions à la disposition de la communauté internationale par le biais de cours de formation à différents niveaux et d'activités de déminage menées par ses forces armées déployées dans le cadre d'opérations de paix.

Le développement rapide de l'intelligence artificielle présente des avantages, mais aussi des menaces potentielles pour la santé et la sécurité des personnes en l'absence d'un cadre réglementaire approprié. Compte tenu de l'évolution des systèmes d'armes létaux autonomes, l'Espagne se joint à d'autres pays pour soutenir les propositions visant à réglementer les systèmes qui intègrent la technologie conformément aux normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Les événements de l'année écoulée montrent qu'il est nécessaire d'intensifier les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Nous devons évoluer vers un cadre qui permette à l'espace extra-atmosphérique de rester un environnement pacifique, sûr, stable et durable pour tous. Des actions telles que les essais de missiles antisatellites sont incompatibles avec cet objectif. Il est urgent de s'attaquer à l'augmentation des incidents malveillants et illégaux dans le cyberspace. Un programme d'action visant à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace constituerait une étape importante. Nous devons gérer collectivement et systématiquement l'impact croissant des nouvelles technologies de rupture dans le cyberspace et éviter la fragmentation

de celui-ci en sphères d'influence aux normes et réglementations incompatibles.

Les régimes de contrôle des exportations constituent un outil efficace pour promouvoir le transfert responsable de matériels et de technologies militaires ou à double usage. L'Espagne continuera à appliquer les normes les plus élevées dans ce domaine et à contribuer au renforcement des capacités des États tiers.

La paralysie dont souffrent certaines instances chargées du désarmement ne doit pas nous décourager. Nous devons plutôt redoubler d'efforts pour revitaliser des structures qui sont plus nécessaires que jamais. À cet égard, nous exhortons les membres de la Conférence du désarmement à surmonter leurs divergences internes et à adopter un programme de travail ambitieux.

Je conclus en exprimant l'espoir que nos délibérations à la présente session de la Première Commission donneront lieu à une discussion ouverte permettant un rapprochement des positions. À cette fin, la Commission peut compter sur l'engagement ferme de ma délégation.

M. Milambo (Zambie) (*parle en anglais*) : Je tiens, au nom de la délégation zambienne, à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire cette déclaration sur le désarmement et la sécurité internationale. Je tiens également à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et à vous assurer du soutien de mon pays pendant votre mandat.

Le Gouvernement zambien s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2), et souhaite ajouter quelques observations.

Au moment où nous nous réunissons pour la présente session, le monde est à la croisée des chemins. Alors que la menace d'une éventuelle guerre nucléaire persiste, il convient de noter que les armes nucléaires sont les armes les plus dangereuses au monde. Elles peuvent tuer des millions de personnes et détruire l'environnement et la vie des générations futures par leurs effets catastrophiques à long terme. À cet égard, la Zambie reste préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve toujours les mécanismes des Nations Unies pour le désarmement, en particulier la Commission du désarmement. À ce propos, nous soutenons les efforts internationaux visant à revitaliser les travaux de la Commission. À cet égard, la Zambie reste attachée au désarmement général et complet et soutient les efforts régionaux et internationaux visant à l'élimination totale

des armes nucléaires. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Zambie est attachée à leur universalisation respective et s'engage à continuer de soutenir les efforts régionaux et mondiaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Afrique, par le biais du Traité de Pelindaba, soutient l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques et, à cet égard, chaque partie s'engage à mener toutes les activités d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le respect de mesures rigoureuses de non-prolifération, de manière à garantir que les matières sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques. Les États parties au Traité sont tenus de conclure avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) un accord de garanties généralisées en vue de la vérification de ces engagements, et à ne pas fournir de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, ou d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux à un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à des fins pacifiques, à moins que ces matières brutes ou ces produits fissiles spéciaux ne soient soumis à un accord de garanties généralisées conclu avec l'AIEA.

Il ressort de ce qui précède que la Zambie estime que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent un moyen viable de réduire les problèmes de sécurité au niveau mondial et, surtout, un moyen de renforcer la confiance entre les États. En outre, le Gouvernement zambien reconnaît que la menace du terrorisme nucléaire est réelle et que la nature complexe et dynamique du sujet exige des mesures énergiques et une évaluation constante de la menace. La Zambie soutient donc les mesures de lutte contre le terrorisme nucléaire prises au niveau international, et souligne qu'il importe que toutes les nations apportent leur coopération pour que les terroristes n'aient pas accès aux armes nucléaires ou à d'autres substances placées sous contrôle.

Il a été noté que l'un des dangers de l'espace extra-atmosphérique est que n'importe quel objet peut être utilisé comme arme pour détruire des satellites importants ou d'autres dispositifs. L'armement de l'espace détruirait l'équilibre et la stabilité stratégiques, compromettrait la sécurité internationale et nationale et perturberait les instruments de maîtrise des armements existants, en particulier ceux qui concernent les armes

et les missiles nucléaires. Ces effets conduiraient inévitablement à une nouvelle course aux armements. Par ailleurs, l'armement de l'espace perturberait gravement le processus de maîtrise des armements et de désarmement. L'espace extra-atmosphérique étant le patrimoine commun de l'humanité, il importe de le préserver. Par conséquent, la Zambie continuera à soutenir les positions qui visent à atteindre cette cause, y compris la transparence en ce qui concerne les activités menées dans l'espace. En outre, ces activités doivent être menées à des fins pacifiques.

Nous sommes conscients que la prolifération du commerce et de l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre constitue une menace grave pour la paix et la sécurité mondiales, régionales et nationales, ainsi que pour le développement socioéconomique de nombreux pays. Il existe également un lien étroit entre le commerce illicite des armes légères, le terrorisme, la criminalité organisée, la drogue et la traite des êtres humains. À cet égard, la Zambie est résolue à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. La Zambie souligne qu'il faut mener un effort concerté aux niveaux national, régional et international pour prévenir, combattre et éliminer la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, et que leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde a des conséquences humanitaires et socioéconomiques très diverses.

En conclusion, la Zambie est consciente des problèmes qui nuisent à la promotion des femmes dans les efforts internationaux de maintien de la paix, et s'est donc associée au Canada dans la mise en œuvre de partenariats bilatéraux d'assistance technique et de formation avec les services de police zambiens. L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix a connu un succès important dans le domaine de l'égalité des genres dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Zambie est donc bien placée pour partager les meilleures pratiques et développer des initiatives pilotes afin d'accroître la participation effective des femmes aux services en uniforme, qu'il s'agisse des fonctions militaires ou de police.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. La Roumanie soutiendra votre travail.

En complément de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité

d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2), je voudrais faire des remarques supplémentaires à titre national.

Nous nous réunissons alors que les conditions de sécurité sont fondamentalement modifiées, dans un climat marqué par des tensions accrues et des défis mondiaux qui continuent d'affaiblir l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. L'agression militaire illégale, injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre son voisin, l'Ukraine, nous a fait entrer dans une phase d'escalade sans précédent. Il s'agit de la crise la plus grave jamais connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et elle viole de manière flagrante les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et de l'ordre international fondé sur des règles. Il reste incompréhensible qu'une telle agression soit perpétrée par un membre permanent du Conseil de sécurité et un État doté d'armes nucléaires, statut qui exige le plus haut niveau de responsabilité. La Roumanie condamne résolument l'agression russe et réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Depuis le 24 février, nous constatons les conséquences dramatiques de cette invasion et sommes confrontés à l'impensable. Dans cette guerre, la Russie a utilisé toutes les catégories d'armes classiques, ainsi que des cyberattaques et de la désinformation. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, elle a également privilégié les menaces nucléaires et s'est livrée à un change nucléaire inouï. Ce comportement contraste fortement avec les engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est également en contradiction avec le Mémorandum de Budapest et s'écarte considérablement de la politique adoptée et promue de longue date par les États dotés d'armes nucléaires.

Une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée. Ce principe a été réaffirmé en janvier, et nous tous, dans cette salle et au-delà, devons continuer à le réaffirmer. Les actions militaires de la Russie à l'intérieur et autour des installations nucléaires civiles de l'Ukraine constituent des menaces directes pour la sûreté et la sécurité, et nous mettent tous en grave danger. En outre, la Russie fait des déclarations fausses et non fondées contre l'Ukraine et d'autres pays concernant des programmes légitimes de renforcement des capacités en matière de sécurité et de sûreté biologiques. Nous demandons de nouveau à la Russie

de mettre fin à sa guerre illégale, de procéder au retrait complet et sans condition de toutes ses forces et de son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, de cesser son chantage nucléaire, de respecter ses engagements internationaux, de s'engager à nouveau à respecter les principes consacrés dans la déclaration des dirigeants des membres permanents du Conseil de sécurité et de participer de manière constructive à un véritable dialogue.

La Roumanie réaffirme son soutien constant au TNP, pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement nucléaires et élément important de la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Roumanie a pris une part active à la dixième Conférence d'examen des États parties cette année. Nous sommes nous aussi déçus qu'en dépit de tous les efforts de la communauté du TNP, aucun résultat substantiel n'ait été atteint, la Russie ayant bloqué le consensus. Toutefois, l'absence de document final ne doit pas être perçue comme un échec. Le TNP a résisté à l'épreuve du temps, et tous les autres États parties sont prêts à soutenir le projet final. En soi, cela témoigne de la valeur durable du TNP. Nous sommes également encouragés par le fait que les États ont été en mesure d'engager de véritables conversations et de surmonter leurs divergences de vues sur un si grand nombre de questions portant sur le TNP.

Le prochain cycle d'examen du TNP, qui va bientôt commencer, devrait s'appuyer sur le bon travail déjà accompli, et la Roumanie reste pleinement déterminée à faire respecter et à renforcer le Traité sur la non-prolifération, à préserver son intégrité et à promouvoir son universalisation et sa mise en œuvre intégrale. La Roumanie reste pleinement engagée en faveur d'un monde sans armes nucléaires, conformément à l'objectif du TNP, et prône un processus graduel et pragmatique de désarmement nucléaire, fondé sur une approche progressive, garantissant l'application du principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

Nous réaffirmons notre soutien total et continu à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la mise en œuvre du système de garanties, dans la promotion des avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et dans la vérification du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Les faits et les événements survenus ces dernières années ont souligné le rôle essentiel de la mise en œuvre des accords de garanties

généralisées de l'AIEA et du Protocole additionnel. Nous pensons qu'il s'agit de la meilleure norme de vérification dans le cadre du TNP, et nous continuons d'appeler à l'universalisation sans délai du TNP.

La Roumanie reste également préoccupée par les défis régionaux en matière de prolifération. Nous condamnons fermement le lancement illégal, le 4 octobre, par la République populaire démocratique de Corée, d'un missile balistique de portée intermédiaire qui a survolé le territoire du Japon, et nous sommes profondément préoccupés par les progrès constants de la République populaire démocratique de Corée en matière de capacités nucléaires et de missiles balistiques, en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment par les informations selon lesquelles elle s'apprête à procéder à un septième essai nucléaire. La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne reste un impératif et une priorité absolus, et nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de reprendre des pourparlers sérieux sur la dénucléarisation avec les parties concernées afin d'abandonner ses programmes nucléaires et de missiles balistiques.

La situation autour du programme nucléaire iranien est également préoccupante. Nous demandons instamment à la République islamique d'Iran de se conformer à nouveau pleinement au Plan d'action global commun et de reprendre sa pleine coopération avec l'AIEA, notamment en résolvant les questions en suspens qui permettront à l'Agence de donner l'assurance quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

Cette année a marqué le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et le cinquantième anniversaire de la Convention sur les armes biologiques, qui sont des piliers centraux de l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération. La Roumanie se réjouit à la perspective de pouvoir prendre une part active à leurs prochaines Conférences d'examen respectives.

L'espace extra-atmosphérique, comme cela a été mentionné, est également devenu un environnement critique car les systèmes basés dans l'espace sont désormais indispensables à notre planète. La priorité immédiate de la communauté internationale est en effet d'assurer la conduite sûre et responsable des activités spatiales. Le commerce illicite, le détournement et l'utilisation non autorisée d'armes classiques, en particulier d'armes légères et de petit calibre et de leurs

munitions, continuent de faire peser de graves menaces sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable dans le monde entier. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU, en particulier les principaux exportateurs et importateurs d'armes et les pays de transit, à adhérer au Traité sur le commerce des armes, car il s'agit du seul instrument international juridiquement contraignant réglementant le transfert d'armes et de munitions classiques.

En ces temps de tensions et de conflits accrus, la nécessité de renforcer la transparence, en particulier dans le domaine des dépenses liées au renforcement des capacités militaires, est encore plus pertinente. À cet égard, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur le projet de résolution de cette année intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/C.1/77/L.63), traditionnellement déposé par la Roumanie et l'Allemagne. Nous demandons instamment aux États Membres de soutenir le projet de résolution, car il sous-tend un principe essentiel, à savoir le renforcement de la confiance entre les États. En ces temps difficiles, le rôle de la Première Commission est plus important que jamais. La Roumanie reste résolue à contribuer activement à tous ces efforts, en cours et à venir.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Ma délégation entend coopérer avec vous pour assurer le succès de la présente session.

L'humanité souhaite unanimement vivre en paix dans un monde exempt d'agressions et de guerres, mais, contrairement à ces aspirations et aux exigences de la communauté internationale, les courses aux armements se poursuivent avec acharnement à une échelle sans précédent, détériorant le climat de sécurité ambiant. Aujourd'hui, le comportement autoritaire et arbitraire des États-Unis dans leur tentative de maintenir leur hégémonie sont à l'origine de la course aux armements dans diverses parties du monde. Sous prétexte de restaurer la démocratie et de renforcer les alliances, les États-Unis forment aujourd'hui des blocs politico-militaires les uns après les autres, comme le dialogue quadrilatéral sur la sécurité et le partenariat trilatéral en matière de sécurité connu sous le nom d'AUKUS dans la région Asie-Pacifique. Ils sont plus que jamais engagés dans une démarche d'augmentation des dépenses

militaires, y compris le transfert de la technologie des sous-marins à propulsion nucléaire, le déploiement de moyens stratégiques nucléaires, le renforcement des forces et les ventes d'armes, détruisant ainsi totalement l'équilibre en matière de sécurité.

La réalité prouve que le désarmement général et complet n'est qu'un mirage. La paix et la stabilité ne pourront jamais s'installer sur le globe tant que subsisteront les forces qui menacent systématiquement la sécurité d'autres pays et régions. Ces forces recherchent désespérément l'hégémonie par la prédominance du pouvoir.

C'est dans la péninsule coréenne que l'expansion militaire des États-Unis se manifeste le plus clairement. Rien que cette année, les États-Unis ont effectué le déploiement avancé de nombreux moyens stratégiques et du matériel de pointe, tels que les avions B-52H, B-2A et F-35A, et ont transféré d'énormes quantités d'armes et de matériel aux autorités sud-coréennes. En août, ils ont mené l'exercice militaire conjoint à grande échelle Ulchi Freedom Shield avec la Corée du Sud en mobilisant des dizaines de milliers de soldats américains et l'armée sud-coréenne pour la première fois depuis 2017. Fin septembre, ils ont également organisé un jeu de guerre autour de la péninsule coréenne pour la première fois en cinq ans, avec la participation de 20 navires de guerre, tels que la force de frappe du porte-avions nucléaire américain *USS Ronald Reagan* et des sous-marins nucléaires. La liste des mouvements de renforcement des forces militaires des États-Unis est sans fin. Néanmoins, les États-Unis blanchissent leur expansion militaire inconsidérée en affirmant qu'elle vise à sauvegarder la paix, à renforcer les alliances et à maintenir l'ordre international fondé sur des règles. Tous ces faits prouvent clairement que l'incapacité de la péninsule coréenne à échapper au cercle vicieux de l'aggravation des tensions est imputable aux incessants jeux de guerre agressifs et au renforcement des forces militaires des États-Unis et de leurs partisans.

C'est dans l'exercice du droit fondamental de légitime défense, clairement stipulé dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, que la République populaire démocratique de Corée s'arme de moyens de légitime défense pour contrer l'hostilité haineuse des États-Unis, qui ont infligé à notre peuple des malheurs et des souffrances indescriptibles et qui représentent une menace et un chantage nucléaires persistants. Je saisis cette occasion pour affirmer clairement que la mission principale de notre capacité

de légitime défense est de dissuader la guerre en amenant les forces hostiles à renoncer à leurs tentatives d'agression et d'attaques militaires. Par conséquent, elle ne constitue jamais une menace pour les pays et les peuples amis de la République populaire démocratique de Corée.

Le processus de désarmement nucléaire, auquel l'Organisation des Nations Unies a donné la priorité depuis leur création, est aujourd'hui confronté à un sérieux défi. Aujourd'hui, le chef de file qui sape les fondements du régime de non-prolifération n'est autre que les États-Unis, qui se livrent à des menaces et à un chantage nucléaires contre des États souverains et vont même jusqu'à la prolifération nucléaire, en vue de réaliser leur stratégie d'hégémonie, en contravention avec le droit international et en violation flagrantes de celui-ci. Afin de parvenir à l'abolition complète des armes nucléaires, les États-Unis, premier utilisateur d'armes nucléaires et plus grand État doté d'armes nucléaires au monde, devraient prendre la tête du désarmement nucléaire et s'abstenir de fournir un parapluie nucléaire, de partager des armes nucléaires et de transférer des technologies nucléaires. Pour assurer la stabilité de la péninsule coréenne, les États-Unis doivent exclure sans condition la menace militaire contre la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit notamment de mettre un terme à l'accumulation d'armes et aux exercices militaires conjoints avec la Corée du Sud qui mobilisent les ressources nucléaires des États-Unis et de dissoudre le Commandement des Nations Unies en Corée du Sud.

Aujourd'hui, le renouveau du militarisme japonais et son accession au rang de puissance militaire se profilent comme l'une des menaces les plus graves pour la paix et la stabilité régionales, y compris dans la péninsule coréenne, et la communauté internationale doit faire preuve d'une vigilance accrue à cet égard.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires responsable, la République populaire démocratique de Corée ne déploiera pas ses armes nucléaires sur le territoire d'autres pays et ne partagera pas ces armes avec eux. Elle ne transférera pas non plus d'armes nucléaires ni leur technologies et matériel connexes, ni de matières nucléaires de qualité militaire. La République populaire démocratique de Corée reste également fidèle à sa position contre les armes biologiques et chimiques et s'oppose à la militarisation et à l'armement de l'espace. La République populaire démocratique de Corée continuera à assumer pleinement ses responsabilités et

son rôle s'agissant de préserver la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans le monde.

M. Valtýsson (Islande) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je vous souhaite plein succès dans la conduite des travaux de la Première Commission.

L'Islande s'associe aux déclarations faites précédemment par le représentant du Danemark, au nom des pays nordiques, et par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Qu'il me soit permis de souligner quelques questions clés à titre national.

Nous nous réunissons à un moment critique. La situation mondiale en matière de sécurité n'a jamais été aussi précaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Les tensions croissantes, la méfiance et le non-respect des règles sont devenus de plus en plus fréquents, ce qui a conduit la plupart des États à réaliser que la communauté mondiale doit redynamiser le programme mondial de désarmement et de non-prolifération et s'y réengager. Alors même que nous sommes réunis ici aujourd'hui, nous voyons que certains des accords clés qui ont soutenu des décennies d'efforts mondiaux en matière de désarmement sont sérieusement mis à l'épreuve et compromis par le non-respect des obligations et l'exacerbation rapide des enjeux en matière de sécurité.

La triste réalité est que l'agression militaire permanente d'un État Membre disposant d'un siège permanent au Conseil de sécurité contre un autre État Membre de l'ONU a pratiquement éliminé toute perspective de progrès dans le domaine de la maîtrise des armements. Il est tragique que la Fédération de Russie ait lancé une agression militaire totalement injustifiée et non provoquée contre l'Ukraine. Cette violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales, est tout à fait condamnable. L'Islande est totalement solidaire de l'Ukraine dans sa lutte pour défendre son peuple, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Le chantage nucléaire et même les menaces d'utilisation d'armes nucléaires émanant des autorités russes sont particulièrement préoccupants. Ce chantage répugnant, associé aux tentatives sérieuses des forces armées russes d'invasion de traiter avec désinvolture la sécurité des sites de production d'énergie nucléaire en

Ukraine, est déplorable. Je saisis cette occasion pour remercier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rôle essentiel qu'elle joue en contribuant à la paix et à la sécurité internationales par le biais de ses accords de garanties, et pour le travail inlassable qu'elle accomplit pour garantir la sécurité des centrales nucléaires en Ukraine. Le comportement illégal et agressif de la Russie à l'égard de la centrale de Zaporijia est honteux.

De même, le comportement de plus en plus voyou de la République populaire démocratique de Corée, dont le programme nucléaire illégal viole les résolutions du Conseil de sécurité, constitue une grave menace pour le régime de non-prolifération et la sécurité mondiale. La République populaire démocratique de Corée doit recommencer à respecter ses obligations internationales, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les accords de garanties de l'AIEA et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Nous ne devons pas renoncer à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'incapacité de parvenir à un consensus qui fasse avancer l'application du TNP lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité est malheureusement une preuve de plus du comportement irresponsable de la Fédération de Russie. Quelque 140 États étaient désireux et prêts à aller de l'avant dans la mise en œuvre du TNP, tandis qu'un seul, à savoir la Fédération de Russie, a empêché cette volonté de se concrétiser. Toutefois, le TNP continuera de jouer son rôle essentiel dans le désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires, tout en préservant les avantages offerts par la technologie nucléaire utilisée à des fins civiles. Le prochain cycle d'examen offre l'occasion de tirer les leçons du passé et de redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Traité, en particulier l'article VI. Si le message du sommet des puissances nucléaires de Reykjavik en 1986, à savoir que la guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, a jamais été applicable, c'est aujourd'hui.

Cette dure réalité renforce la nécessité d'utiliser pleinement les divers accords et mécanismes de soutien qui consolident les accords de désarmement nucléaire existants. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires bénéficie, depuis plus de 25 ans, du soutien énergique de la grande majorité des États Membres de l'ONU. Il est grand temps que tous les États qui n'en

sont pas encore membres signent et ratifient le Traité, notamment les États visés à l'annexe 2 du TICE. En outre, l'Islande rappelle qu'elle est résolument favorable à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, un traité qui constituerait un autre pilier important pour les accords de non-prolifération existants.

Avec la Convention sur les armes chimiques, nous avons convenu que l'utilisation d'armes chimiques devait être l'écho d'un passé lointain, et non une arme de guerre ou un outil politique, comme nous l'avons vécu ces dernières années en Syrie et avec le cas exceptionnel de M. Navalny. Un tel emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, à tout moment, est totalement inacceptable. Tous ces incidents doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les auteurs de ces crimes odieux doivent être amenés à en répondre. L'Islande soutient avec force le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les enquêtes qu'elle mène.

L'Islande est favorable à un renforcement des efforts visant à contrer la vulnérabilité accrue de la communauté internationale face aux menaces biologiques, une vulnérabilité mise en évidence par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra plus tard dans l'année, doit se pencher sérieusement sur cette question et prendre des mesures concrètes pour renforcer le respect et la mise en œuvre de la Convention.

Bien que les armes de destruction massive retiennent actuellement l'essentiel de notre attention, la préservation, l'universalisation et l'élaboration de traités et d'initiatives dans le domaine des armes classiques sont importantes pour la sécurité mondiale et le développement durable et ont des incidences directes sur de nombreux conflits actuels. Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre continue de nuire à la paix, au développement et aux droits humains. Nous appelons tous les États Membres de l'ONU à adhérer au Traité sur le commerce des armes. L'application effective du Traité et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, est essentielle pour inverser cette tendance négative. L'Islande se félicite du rôle important que jouent ces instruments de maîtrise des armements dans la protection des civils et la prévention de la violence fondée sur le genre dans les situations de conflit.

Le rôle de plus en plus critique des technologies de l'information dans notre vie quotidienne, qui exige l'accès à un cyberspace ouvert, libre, sûr et sécurisé, a exposé notre vulnérabilité à des comportements irresponsables, à la désinformation, à une surveillance invasive et à des attaques de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Nous devons intensifier nos efforts pour créer un processus unique afin d'élaborer un programme d'action visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace. L'Islande se félicite de l'attention croissante accordée aux activités et aux biens spatiaux, qui jouent un rôle de plus en plus important pour nos sociétés et pour le développement durable en général. Il est impératif de veiller à ce que ces activités continuent d'être pacifiques et qu'elles profitent à tous.

Enfin, l'Islande réaffirme sa ferme conviction que tout doit être fait pour que les femmes jouent un rôle actif, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans chaque processus de maîtrise des armements et de désarmement. Nous sommes encouragés par les mesures positives prises en vue de renforcer l'intégration des questions de genre et la diversité dans les différents forums de maîtrise des armements. Renforçons et élargissons ce travail positif pour nous aider à mieux relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

M. Syrymbet (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau de leur élection. Je tiens à vous assurer, ainsi que le Bureau, du plein soutien de ma délégation dans l'entreprise importante qu'est la réussite des travaux de la Commission.

Cette année, la session de la Première Commission se tient à un moment critique, dans un contexte de crises graves et convergentes : le conflit en Ukraine ; l'aggravation des divisions entre les États dotés d'armes nucléaires ; un discours très inquiétant lié à l'utilisation d'armes nucléaires ; les séquelles persistantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales en raison d'actions militaires et de mesures coercitives unilatérales, ainsi que l'urgence climatique mondiale. Ces défis ont encore exacerbé la méfiance et les désaccords croissants entre les pays nucléaires et non nucléaires et ont sérieusement diminué le caractère contraignant des accords internationaux de désarmement, de paix et de sécurité. Cependant, la

tendance la plus dangereuse est la baisse de la confiance entre les puissances nucléaires, qui conduit à une confrontation en spirale, ce qui compromet la stabilité mondiale et ouvre la voie à un nouveau cycle de course aux armements nucléaires.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que le désarmement est un domaine clef où les mesures de confiance sont le plus nécessaires. Par conséquent, il est plus efficace de prendre des mesures concrètes pour éliminer les armes nucléaires que de s'engager à ne jamais mener de guerre nucléaire. Certains pays dotés d'armes nucléaires affirment que les conditions de sécurité ne sont pas encore propices au désarmement nucléaire. Nous répondons que les conditions de sécurité ne seront jamais totalement favorables au désarmement nucléaire. Au contraire, les mesures concrètes de désarmement créeront elles-mêmes de meilleures conditions de sécurité et devraient être poursuivies en permanence. Le monde ne doit pas oublier que la dépendance à l'égard des arsenaux nucléaires ne garantit en rien la sécurité stratégique, mais ne fait que susciter des réactions asymétriques aux conséquences potentiellement catastrophiques, dont on ne se remettra jamais.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en janvier 2021, preuve de la volonté de la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour lutter contre les menaces nucléaires. Dans le même temps, le Kazakhstan regrette que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas été en mesure d'adopter un document final consensuel. Toutefois, certains éléments du projet de document final constituent une base pour les travaux futurs sur tous les piliers. Nous nous joignons à d'autres pour réaffirmer fermement la conviction collective que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TNP sont mutuellement compatibles et se renforcent, en particulier en ce qui concerne l'article VI du TNP.

Nous pensons que le moratoire volontaire temporaire sur les essais nucléaires des puissances nucléaires ne peut constituer une alternative au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est juridiquement contraignant. L'entrée en vigueur rapide du Traité est une condition *sine qua non* du régime de non-prolifération. En outre, nous appelons une nouvelle fois les États visés à l'annexe 2 à ratifier immédiatement le Traité afin de préserver la place du TICE dans l'architecture internationale du désarmement.

Les zones exemptes d'armes nucléaires restent un élément important des efforts de désarmement au niveau mondial. Avec ses voisins régionaux, le Kazakhstan a créé en 2006 une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous soutenons sans réserve la poursuite de l'expansion de ces zones au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Europe, car il s'agit d'une condition préalable à la paix et à la stabilité mondiales.

La pandémie de COVID-19 continue de représenter une menace biologique redoutable, et la communauté internationale doit assimiler les enseignements tirés et rester vigilante face à une éventuelle utilisation abusive d'agents biologiques comme outils de guerre. Par conséquent, les ressources collectives doivent permettre de faire face aux futures pandémies et à l'éventualité d'une utilisation nocive, délibérée ou non, des biotechnologies avancées. C'est pourquoi le Kazakhstan a proposé la création d'un organisme international chargé de la sécurité biologique et y travaille avec les parties intéressées. L'organisme et ses activités seront fermement ancrés dans la Convention sur les armes biologiques de 1972. Nous encourageons tous les États Membres intéressés à se joindre à ces discussions afin de favoriser le dialogue entre les États parties à la Convention sur les armes biologiques.

Aujourd'hui, un nombre croissant d'États développent activement leurs arsenaux de missiles. Les missiles balistiques, en particulier, sont utilisés plus fréquemment dans les conflits armés, y compris par des acteurs non étatiques. Malgré leur rôle dans les doctrines stratégiques et leur importance politique, les régimes mondiaux et les normes de contrôle des missiles restent sous-développés et nécessitent des instruments multilatéraux juridiquement contraignants. La concurrence dans l'espace extra-atmosphérique, qui est en train de se transformer rapidement en un théâtre d'armement, est un domaine de plus en plus préoccupant. Par conséquent, la sécurité, même dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, comme dans d'autres, est mieux garantie par la coopération et l'état de droit, soutenus par des mesures efficaces et pratiques de vérification et d'application.

Un autre domaine émergent qui requiert une attention particulière est l'introduction accélérée de systèmes d'armes autonomes, avec des effets directs et indirects sur l'ensemble des questions de désarmement et de sécurité internationale, y compris les doctrines en matière d'armes nucléaires, la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et les cybercapacités pour les

actes hostiles. Nous sommes conscients qu'aucun système d'armes ne sera jamais capable de porter des jugements conformes aux principes humanitaires, car l'application du droit international humanitaire repose sur le jugement et la responsabilité de l'humain.

Enfin, en plus de nous concentrer sur les questions susmentionnées, nous devons également relever certains défis majeurs, tels que le décalage entre les engagements et l'application des accords ; l'obsolescence croissante du dispositif de désarmement de l'ONU, comme le montrent les impasses au Conseil de sécurité et à la Conférence du désarmement ; l'absence d'une vision holistique de la sécurité humaine ; et la nécessité de donner la priorité aux personnes et à la planète, sachant que des milliards de dollars ont été consacrés à l'armement plutôt qu'à la croissance durable et à la prospérité. Tout dialogue sur la confiance doit être étayé par des vérifications et la certitude que les mesures de confiance seront acceptées.

Enfin, nous devons être animés par la volonté de saisir toutes les occasions d'entretenir la dynamique du désarmement, de mettre en place de solides garanties de paix et de sécurité et d'œuvrer conjointement à des lendemains plus sûrs et plus sécurisés pour tous.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Il me plaît de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également à vos adjoints et aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que vos compétences garantiront la réussite des travaux de la Commission et l'obtention des résultats souhaités. Je m'en voudrais de ne pas remercier votre prédécesseur, S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Royaume frère du Maroc, des efforts qu'il a consentis à la direction des travaux de la Commission au cours de la soixante-seizième session.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par S. E. l'Ambassadeur de la République d'Iraq, pays frère, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1.77/PV.2).

Le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu de l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de la nécessité de trouver un équilibre entre ses trois piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Royaume a adhéré au Traité et contribué aux efforts internationaux visant à garantir son universalité et l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction

massive, conformément à l'article VI dudit Traité. Notre démarche émane également de notre conviction que la sécurité et la paix ne seront jamais obtenues par la possession d'armes létales.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime qu'il convient aujourd'hui d'accorder la priorité au renforcement des capacités professionnelles et à l'investissement dans les ressources humaines, tout en faisant progresser les communautés pour atteindre les objectifs de développement durable. Le danger des armes de destruction massive réside dans le fait qu'elles sont sujettes à des erreurs, à des défaillances techniques ou à des accidents dans toute centrale nucléaire en raison de calamités naturelles qui pourraient entraîner des fuites de matières nucléaires dans l'air et dans l'eau.

Mon pays est d'avis que la première étape vers l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive consiste à créer des zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans le monde entier, en particulier au Moyen-Orient. Dans cet ordre d'idées, nous rappelons ce qui a été souligné lors des Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP, au cours desquelles Israël, le seul État du Moyen-Orient qui n'a toujours pas adhéré au Traité, a été invité à adhérer rapidement au TNP et à soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cela contribuerait à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité pour tous les peuples de la région. Dans ce contexte, mon pays souligne que la résolution de 1995 figurant dans le document publié sous la cote NPT/CONF.1995/32 (Part I), sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, reste valide jusqu'à ce que tous ses buts et objectifs soient atteints. Nous soulignons également l'importance des résultats de la Conférence d'examen de 2010 pour garantir un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite appelle l'Iran à respecter ses obligations s'agissant de ses programmes nucléaires. Mon pays croit que le traitement de ce dossier constitue un pas important vers la sécurité et la stabilité ainsi que vers l'instauration de la confiance entre les pays de la région.

Le Royaume souligne le droit naturel de tous les pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux normes et procédures de l'AIEA et sous sa supervision. Nous appuyons également la facilitation du transfert des technologies et des

connaissances spécialisées sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Royaume exhorte les pays disposant d'une technologie nucléaire avancée à aider les pays moins développés et à lever les obstacles qui entravent le transfert de technologie vers ces pays.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne le rôle important que joue l'AIEA en donnant aux pays les moyens de développer leurs propres capacités et en soutenant leurs programmes visant à garantir l'utilisation pacifique des armes nucléaires, à former les ressources humaines et à contribuer à la diffusion de la culture de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Il importe de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins strictement pacifiques et que la technologie spatiale ne soit pas utilisée pour des objectifs non pacifiques ou pour la mise au point de la technologie des missiles balistiques. Les conventions internationales ont contribué à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, à réglementer les activités et les comportements dans l'espace et à assurer la réglementation de l'espace extra-atmosphérique sans restreindre le droit naturel de chaque État à son utilisation pacifique.

En conclusion, le Royaume d'Arabie saoudite soutient les efforts internationaux visant à autonomiser les femmes dans le domaine du désarmement et à parvenir à un équilibre dans l'emploi des deux sexes dans ce domaine. Mon pays a pris des mesures concrètes pour soutenir l'emploi des femmes saoudiennes qui possèdent des compétences scientifiques et professionnelles dans des postes internationaux et dans le domaine du désarmement, ainsi que dans les opérations de maintien de la paix.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer de la coopération et du soutien de la Lituanie.

La Lituanie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1.77/PV.2). À titre national, je voudrais souligner les éléments suivants.

Nous condamnons une nouvelle fois avec la plus grande fermeté la guerre délibérée et non provoquée menée par la Russie. Par l'invasion injustifiée de son voisin pacifique, la Russie porte gravement atteinte au droit international, met en péril la sécurité mondiale et

va jusqu'à ébranler les fondements mêmes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été bâtie. Nous exigeons que la Russie cesse sans condition ses actions militaires et retire toutes ses forces armées de l'ensemble du territoire de l'Ukraine. La Lituanie condamne fermement les référendums illégaux qui ont eu lieu sous la contrainte militaire. Les résultats de ces actions sont nuls et non avendus et nous ne les reconnaitrons pas. Nous condamnons également le Bélarus pour son soutien à l'agression russe contre l'Ukraine et réitérons notre appel aux autorités bélarussiennes pour qu'elles cessent de faciliter l'agression russe et qu'elles respectent les obligations internationales de leur pays.

Nous condamnons résolument les attaques aveugles et délibérées aux missiles perpétrées par la Russie contre des quartiers résidentiels, des centrales électriques, des voies de chemin de fer, des centres d'affaires et des ponts dans les villes ukrainiennes. Les activités militaires que conduit en ce moment la Russie risquent de provoquer une nouvelle catastrophe nucléaire. L'occupation de la centrale nucléaire de Zaporijia par les forces militaires russes et la présence d'équipements militaires russes, ainsi que du personnel de Rosatom sur le site, compromettent sa sécurité, augmentent le risque d'une catastrophe nucléaire et soumettent le personnel d'exploitation à une pression immense. Le bombardement et l'occupation des installations nucléaires ukrainiennes, ou leur utilisation comme abri, sont sans précédent. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que chacun des sept piliers indispensables à la sûreté et à la sécurité nucléaires, décrits par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a été compromis en conséquence de l'agression russe. La Lituanie soutient sans réserve la recommandation du Directeur général de mettre en place une zone de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale de Zaporijia, quand bien même le récent bombardement de la centrale nucléaire du sud de l'Ukraine montre que cette mesure n'est pas suffisante. La seule solution durable pour la sûreté nucléaire est le retrait inconditionnel de l'ensemble des forces armées et du matériel militaire russes de tout le territoire ukrainien.

Le discours agressif et irresponsable que tient la Russie concernant les armes nucléaires est inacceptable et en contradiction directe avec son rôle en tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et avec l'engagement qu'elle a pris dans la déclaration publiée en janvier par les dirigeants des cinq pays membres permanents du Conseil sur la prévention

de la guerre nucléaire et la lutte contre la course aux armements. La Russie a également violé le Mémoire de Budapest de 1994, en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement à respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine. Ce mémorandum a également donné des garanties de sécurité au Bélarus après que celui-ci a indiqué, en 1990 dans la Déclaration de souveraineté de l'État, que son territoire était dénucléarisé et qu'il avait adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État partie non doté d'armes nucléaires en 1992. C'est pourquoi nous sommes très préoccupés par la récente modification de la Constitution du Bélarus et les déclarations publiques irresponsables faites par les dirigeants de ce pays, qui se disent prêts à accueillir les armes nucléaires de la Russie sur leur territoire. Cela irait à l'encontre des obligations internationales qui incombent au Bélarus en vertu du TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

La Lituanie regrette que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pas été en mesure d'adopter son document final en raison du blocage du consensus par la Russie. Toutefois, nous continuons à soutenir le Traité en tant que pierre angulaire du désarmement nucléaire mondial. Notre objectif ultime reste de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires en mettant en œuvre tous les éléments du Traité, y compris son article VI, sur la base des principes d'efficacité, de vérification et de sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas pour tous.

Il convient de relever quelques faits positifs survenus avant l'agression russe contre l'Ukraine, notamment l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie visant à prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous reconnaissons que les États-Unis sont prêts à négocier rapidement un nouveau dispositif de maîtrise des armements pour remplacer le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques à son expiration, en 2026. Toutefois, les négociations nécessitent un partenaire de bonne volonté et de bonne foi, ce qui n'est pas le cas de la Fédération de Russie aujourd'hui. La Lituanie reste convaincue que les futurs accords de maîtrise des armements doivent inclure tous les types d'armes nucléaires. Nous saluons également les efforts de transparence déployés par certains États dotés d'armes nucléaires pour rendre compte de leur stock d'armes nucléaires. À cet égard, nous appelons la Chine, qui accroît ses capacités en matière d'armes nucléaires,

à faire preuve de responsabilité et à participer aux négociations sur la maîtrise des armes nucléaires.

Dans le cadre de son agression contre l'Ukraine, la Russie s'est également engagée dans une campagne de désinformation et de propagande contrôlée par l'État en diffusant des allégations non fondées contre l'Ukraine et d'autres pays concernant des armes biologiques et chimiques, tout en prenant le risque d'exposer la population ukrainienne à des produits chimiques toxiques par ses attaques délibérées contre des installations industrielles civiles. Rappelons que la Russie a des antécédents en matière d'utilisation d'armes chimiques et de désinformation visant à porter atteinte à l'ordre international fondé sur des règles. Nous soutenons sans réserve le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, seul instrument international indépendant à cet égard.

Nous sommes très préoccupés par les violations que commet l'Iran s'agissant du Plan d'action global commun (PAGC) qui, dans certains cas, ont des conséquences irréversibles en matière de prolifération. Nous exhortons l'Iran à renoncer à toutes les activités contraires aux dispositions du PAGC et à revenir sans plus attendre à la pleine application de cet instrument, y compris tout ce qui concerne la transparence. Il est plus que jamais essentiel de coopérer pleinement et en temps opportun avec l'AIEA.

Nous soutenons fermement les efforts internationaux visant à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. D'ici là, les sanctions doivent être maintenues et intégralement appliquées. Nous condamnons tous les tirs illégaux de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, notamment le plus récent, qui a survolé le territoire du Japon. Nous invitons instamment la République populaire démocratique de Corée à cesser toute action déstabilisatrice, à respecter ses obligations internationales découlant de multiples résolutions du Conseil de sécurité et à reprendre un dialogue crédible et authentique avec la communauté internationale.

Nous engageons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de l'objet et du but du Traité. Dans l'attente d'un futur traité interdisant la production de matières fissiles, nous

appelons également tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à observer immédiatement un moratoire sur leur production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Pour terminer, nous réaffirmons notre ferme attachement à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération et appelons tous les États à respecter leurs obligations et leurs engagements en la matière.

M^{me} Al-Sulaiti (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous souhaite plein succès.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Les conflits armés qui sévissent dans de nombreuses régions du monde sont une source de préoccupation pour la communauté internationale et constituent une menace contre la sécurité, la sûreté et la stabilité des communautés. Les effets négatifs de la généralisation des conflits armés incitent la communauté internationale à redoubler d'efforts pour intensifier les mesures et les activités visant à renforcer les stratégies de désarmement à tous les niveaux. En outre, la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive, y compris les armes chimiques et biologiques, constitue une menace pour les États et les peuples et viole les droits humains des communautés.

L'État du Qatar réaffirme l'importance de respecter tous les traités et conventions sur le désarmement nucléaire et toutes les autres armes de destruction massive afin de débarrasser le monde de ces armes qui menacent l'humanité. Nous appelons tous les États à adhérer à ces traités et conventions afin de parvenir à la paix et à la sécurité et de protéger les générations futures et les écosystèmes de la prolifération de ces armes. Dans ce contexte, nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en août, n'ait pas abouti à un document final de consensus.

Un Moyen-Orient qui n'est pas exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive est source d'inquiétude pour tous les pays de la région. La délégation de mon pays est déçue par l'absence de

progrès à cet égard et par l'incapacité à respecter les engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995, ainsi que les mesures adoptées à l'occasion de la Conférence d'examen du Traité de 2000 et le plan d'action de 2010, sans compter l'échec de la Conférence d'examen de 2015.

L'État du Qatar se félicite une nouvelle fois de la tenue de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Deux sessions de la Conférence ont déjà eu lieu et nous soutenons la présidence de la République libanaise sœur de la troisième session, prévue pour le mois de novembre. Nous espérons que tous les États de la région coopéreront pour assurer le succès de la Conférence et lui permettre d'atteindre l'objectif fixé, à savoir le renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international.

Dans le cadre des contributions positives de l'État du Qatar aux efforts régionaux et internationaux coordonnés visant à éliminer les armes nucléaires et les armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient, Doha a accueilli du 12 au 15 septembre le premier symposium arabe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire, organisé par le Comité national qatarien pour l'interdiction des armes, en coopération avec la Ligue des États arabes. Le symposium a porté principalement sur l'évaluation du cadre multilatéral et l'avenir du TNP et de ses conférences d'examen, ainsi que sur la question de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme son attachement aux mécanismes et mesures internationaux de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, ainsi qu'à l'élimination des armes de destruction massive afin de parvenir à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de leur élection. Je vous assure de l'entière coopération et du soutien de notre délégation.

Le Myanmar s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.2).

L'histoire nous apprend que les résultats positifs des travaux de la Première Commission ont joué un rôle indispensable dans la consolidation de la paix et de la sécurité. En général, nous nous réunissons à cette période dans un bon état d'esprit, convaincus que, grâce à nos travaux, les mécanismes mondiaux de désarmement et de non-prolifération feront avancer les causes de la paix et de la sécurité. Cependant, nos travaux cette année sont assombrés par les tensions géopolitiques – certainement les plus fortes depuis la fin de la guerre froide – qui s'intensifient à l'heure où nous parlons. Nous avons à peine survécu à une pandémie. Une conflagration entre grandes puissances, voire une guerre mondiale, est la dernière chose dont nous ayons besoin. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui réaffirmer notre foi dans les travaux de la Commission, non pas comme un exercice intellectuel, mais pour le bien des générations présentes et futures.

Cette année, les menaces nucléaires ont atteint un niveau très élevé. La prolifération verticale, œuvre des États dotés d'armes nucléaires, et les menaces explicites d'être le premier utilisateur d'armes nucléaires formulées par une grande puissance nucléaire menant une guerre d'agression injustifiable nous ont rapprochés du seuil de la guerre nucléaire. La seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale de manière vérifiable et irréversible.

Il est donc décevant que les efforts déployés pour parvenir à un consensus sur la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se soient soldés par un échec. Cela montre que des actions multilatérales plus importantes et une plus grande flexibilité de la part des États parties sont nécessaires pour que nous puissions respecter nos engagements et obligations découlant du Traité, mettre en œuvre les piliers de la non-prolifération et des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et créer un monde exempt de menaces nucléaires. Le Myanmar continue de souligner que le TNP demeure l'accord international indispensable pour le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Sa mise en œuvre effective, en particulier par les États dotés d'armes nucléaires, est de la plus haute importance pour la paix et la sécurité. Nous ne saurions trop insister sur le fait que le Traité n'est pas une autorisation accordée aux États dotés d'armes nucléaires pour monopoliser ces armements ; il s'agit plutôt d'un accord en vertu duquel les États renoncent à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des

fins militaires en échange de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à poursuivre sérieusement le désarmement nucléaire.

Le Myanmar se félicite du succès de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet instrument, qui bénéficie d'un soutien grandissant, contribue à renforcer les normes contre les armes nucléaires. Nous avons signé le Traité en septembre 2018 et avions prévu de le ratifier en 2020, mais le coup d'État organisé par la junte militaire contre notre peuple et contre la paix nous en a empêché.

Nous réaffirmons également notre engagement à faire en sorte que l'Asie du Sud-Est reste une zone exempte d'armes nucléaires et à mettre pleinement en œuvre le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Le Myanmar estime que les zones exemptes d'armes nucléaires sont importantes pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Mon pays reconnaît pleinement que la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue à nos efforts collectifs en faveur du désarmement nucléaire. Par conséquent, nous sommes favorables à la création de telles zones dans les régions où cela n'a pas encore été fait.

Au total, 176 États ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit d'un progrès réel dont nous devrions tous être fiers. Cependant, l'entrée en vigueur de cet instrument est attendue depuis longtemps, et nous demandons instamment à nouveau à tous les États visés à l'annexe 2 du Traité qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier dès que possible.

Comme cela a été le cas lors des sessions précédentes, nous déposerons le projet de résolution intitulé « Désarmement nucléaire ». Les dispositions de ce projet de résolution sont d'autant plus pertinentes cette année, compte tenu des risques nucléaires accrus. Nous remercions les États Membres d'avoir appuyé ce texte l'année dernière et les invitons à le défendre encore cette année.

En ce qui concerne les armes chimiques, nous notons avec satisfaction que 99 % des stocks de ces armes déclarés ont été détruits de manière vérifiable. Nous condamnons fermement tout emploi d'armes chimiques et soulignons que ceux qui y ont recouru doivent répondre de leurs actes.

Le spectre des agents pathogènes militarisés a pris de l'ampleur pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cependant, les possibilités offertes par la Convention sur les armes biologiques sont

entravées par l'absence d'un mécanisme de vérification. Un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant est nécessaire de toute urgence pour combler cette lacune.

En dépit de certaines difficultés, nous avons obtenu des résultats notables dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, mais les armes classiques prolifèrent à un rythme soutenu et avec des conséquences mortelles. Les morts et les destructions causées par les armes classiques dépassent largement celles provoquées par les armes de destruction massive. Il est essentiel de faire preuve de précaution pour éviter que ces armes ne soient transférées ou vendues à des acteurs étatiques ou non étatiques désireux de les utiliser pour perpétrer des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violations graves des droits de l'homme.

Dans mon pays, le Myanmar, de nombreuses personnes ont été victimes de la junte militaire, enhardie et aidée par un flux constant d'armes provenant de pays qui ont ignoré les appels du peuple du Myanmar et de la communauté internationale à cesser d'armer cette junte militaire inhumaine. L'armée a utilisé ces armes dans le seul but de terroriser notre peuple afin de se maintenir au pouvoir. Elle s'appuie fortement sur l'armée de l'air, qui n'est pas viable sans approvisionnements étrangers, pour monter des attaques contre des innocents. La crise du Myanmar se poursuit. Le monde a vu la brutalité, l'inhumanité et la barbarie des militaires de ce pays à l'égard de la population. Récemment, dans l'après-midi du 16 septembre, l'armée de l'air de la junte a mitraillé une école du village de Let Yet Kone, dans la région de Sagaing, tuant 13 personnes, dont sept enfants âgés d'à peine 7 ans. Leurs corps ont été déchiquetés par les projectiles lancés par la junte qui leur ont été vendus par des États Membres. Ce n'était pas la première, la deuxième ni la troisième fois, et ce ne sera pas la dernière fois que l'armée tue des civils sans défense.

Je tiens à souligner que la vie de nos compatriotes dépend de l'action énergique des États Membres, qui doivent cesser de vendre des armes et des technologies associées à l'armée du Myanmar. Tant que l'armée conservera son accès aux armes et aux technologies, elle continuera à commettre des atrocités graves et inhumaines à l'encontre de la population, y compris des enfants. Les États Membres concernés obtiennent peut-être des faveurs de la junte militaire inhumaine pour ces armes, mais ils se font coauteurs d'une violence épouvantable contre la population innocente

du Myanmar. Je souhaite conclure mon intervention en lançant un nouvel appel aux pays qui exportent des armes, des technologies associées et des machines-outils vers le régime militaire pour qu'ils cessent immédiatement de le faire.

M^{me} Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre récente élection. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de notre délégation.

Le Portugal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Cette année, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne devrait jamais être menée. Peu après, la Russie a commencé à menacer d'utiliser des armes nucléaires dans le cadre de son agression non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. Nous savons que ce n'est pas la seule guerre en cours dans le monde, mais au-delà des morts et des destructions qu'elle a provoquées, cette guerre constitue une attaque contre le droit international et l'ordre multilatéral fondé sur des règles. Elle met en péril non seulement une région ou un continent, mais également le monde entier, car elle a des répercussions négatives mondiales dans de nombreux domaines, de la sécurité alimentaire à la sûreté nucléaire.

La Russie a été le seul pays à bloquer le consensus sur le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous regrettons ce résultat, qui ne remet toutefois pas en cause la validité de ce Traité, qui a contribué à réduire les stocks et la prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à encourager la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques. Nous invitons tous les États qui n'ont pas encore adhéré à cet instrument fondamental à le faire.

Nous devons également mettre tout en œuvre en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous félicitons les pays qui ont ratifié le Traité au cours de l'année passée et nous exhortons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument à le faire, et à s'engager entre-temps à observer un moratoire sur toute explosion nucléaire. Dans ce contexte, qu'il me soit

permis également de réaffirmer la nécessité de faciliter l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, qui n'a que trop tardé. Ces négociations devraient avoir lieu au sein de la Conférence du désarmement. Nous sommes favorables à l'élargissement de la Conférence du désarmement afin de remédier à son caractère peu représentatif.

La paix et la sécurité sont un objectif partagé par la communauté internationale dans son ensemble, mais les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière. La convergence de vues entre ces États est essentielle pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. L'un de ces défis est la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous condamnons le nouveau tir de missile balistique effectué par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les déclarations faites par ce pays selon lesquelles il continuera à développer ses programmes nucléaires et de missiles, et qu'il n'exclut pas la possibilité d'utiliser des armes nucléaires. Par conséquent, nous demandons instamment à République populaire démocratique de Corée de respecter ses obligations internationales et d'accepter l'offre de dialogue en vue de parvenir à une solution diplomatique.

Nous espérons également que des avancées diplomatiques seront réalisées en ce qui concerne la reprise de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, et nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui joue un rôle central à cet égard. Une issue positive de ce processus serait une bonne nouvelle pour le monde entier, et en particulier pour le Moyen-Orient, dont nous espérons qu'il deviendra une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous espérons par ailleurs que la neuvième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques seront couronnées de succès. Le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques est un élément clef dans ce contexte. Nous devons le maintenir, car il s'agit du seul outil indépendant permettant aux États de demander qu'une enquête soit menée.

Le droit international humanitaire et les droits de l'homme doivent s'appliquer à tous les moyens et méthodes de guerre, afin que nous puissions prévenir l'utilisation malveillante de la technologie, ainsi que la militarisation du cyberspace et de l'espace.

Nous sommes déterminés à prévenir une course aux armements et à réduire les menaces dans l'espace en envisageant de mettre en place des normes de comportement responsable et des mécanismes pour leur surveillance.

Nous nous félicitons du premier rapport annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) (A/77/275) et nous espérons que des progrès seront accomplis, en particulier en ce qui concerne un programme d'action visant à promouvoir un comportement responsable dans le cyberspace, qui pourrait servir de cadre pour renforcer la coopération et les capacités en la matière.

Nous saluons les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et nous espérons que des recommandations consensuelles seront formulées concernant l'élaboration d'un cadre normatif et opérationnel. Nous nous félicitons également des résultats consensuels de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que des progrès accomplis par le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques. Nous nous félicitons des efforts déployés dans le cadre de la Convention d'Ottawa en matière de diplomatie du désarmement, en vue de déminer de vastes territoires pendant et après les conflits. Enfin et surtout, nous insistons sur la nécessité d'universaliser le Traité sur le commerce des armes.

Les défis auxquels nous sommes confrontés exigent une plus grande implication de la société civile, en vue de mieux refléter leurs conséquences particulières sur les enfants, les jeunes et les femmes, dont nous défendons la participation pleine, égale et véritable. Nous sommes convaincus que le processus de consultation sur le Nouvel Agenda pour la paix, proposé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), contribuera à renforcer cette implication et cette participation. Le Portugal se réjouit à la perspective d'un débat concret, tourné vers l'avenir et axé sur les résultats à cet égard.

M. Yakut (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Soyez assurés du soutien et de la coopération de ma délégation.

Nous nous réunissons cette année dans un contexte particulièrement difficile pour la paix et la sécurité internationales. Les menaces qui pèsent sur l'ordre international fondé sur des règles et sur l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération ont atteint de nouveaux sommets, en particulier à la suite de la guerre en Ukraine, que nous avons condamnée dès le départ. Pour mon pays, cette grave violation du droit international et de la Charte des Nations Unies est inacceptable. Nous rejetons également la récente décision d'annexer des territoires ukrainiens. Les attaques menées par la Russie contre plusieurs villes d'Ukraine, qui ont fait des victimes civiles hier, sont profondément inquiétantes et totalement inacceptables. Nous réaffirmons une fois de plus notre ferme appui à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine.

Nous sommes profondément préoccupés par l'intensification des déclarations relatives aux armes nucléaires dans le cadre de la guerre en Ukraine. La déclaration publiée par les États dotés d'armes nucléaires, pas plus tard qu'au début de cette année, qui réaffirme qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, a été très bien accueillie, mais ces mots n'ont de valeur que s'ils sont respectés dans la pratique. La sûreté et la sécurité des centrales électriques ukrainiennes sont également une source de vives préoccupations. Nous appuyons les efforts inlassables déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour aider l'Ukraine, notamment la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporijia et la présence continue de l'Agence sur le site. L'annexion illégale de la région de Zaporijia et la saisie de la centrale nucléaire de Zaporijia ne font que renforcer les préoccupations en matière de sécurité nucléaire dans la région. Nous réaffirmons notre appui au règlement de ce conflit sur la base d'une paix juste, par la voie des négociations. Depuis le début du conflit, la Turquie a activement contribué aux efforts diplomatiques, dont les résultats sont connus de tous.

L'affaiblissement de la confiance dans les relations internationales alimente les rivalités et l'instabilité géopolitiques et accélère la course aux armements depuis un certain temps déjà. Dans ce contexte, d'importants instruments de maîtrise des armements ont été fragilisés ou sont devenus caducs. Pour inverser cette tendance, nous devons respecter les normes internationales, mettre pleinement en œuvre les obligations et les engagements, rétablir le dialogue et promouvoir la transparence et les mesures de confiance.

En ce qui concerne le groupe de questions relatif aux armes nucléaires, je voudrais souligner l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et fondement essentiel des efforts en faveur du désarmement nucléaire. Il est regrettable que l'occasion offerte par la dixième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été mise à profit, étant donné qu'il n'y a pas eu de consensus sur un document final. Nous espérons que cette situation n'entravera pas les efforts déployés sur le plan mondial en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Quel que soit le résultat, les obligations et les engagements antérieurs découlant du TNP restent valables et leur mise en œuvre constitue une priorité urgente. Nous continuerons à appuyer la mise en œuvre renforcée du Traité dans ses trois piliers et son universalisation.

Les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent aux objectifs mondiaux de désarmement et de non-prolifération. La Turquie réaffirme son soutien indéfectible à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous prenons note avec satisfaction du processus de conférences qui est en cours depuis novembre 2019 et espérons que de nouveaux progrès seront accomplis cette année.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a célébré son vingt-cinquième anniversaire, demeure une priorité absolue. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le faire sans délai.

Le Plan d'action global commun est un instrument d'une importance capitale pour la stabilité régionale et mondiale. Nous appelons à sa revitalisation et encourageons les parties à poursuivre les efforts diplomatiques en cours jusqu'à ce qu'ils aboutissent.

Mon pays est gravement préoccupé par les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, qui ont atteint des niveaux sans précédent cette année, ainsi que par la possibilité d'un nouvel essai nucléaire. Nous sommes favorables à une solution diplomatique qui garantirait la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée.

Nous réaffirmons également notre soutien continu à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant

la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement.

La norme mondiale contre l'emploi d'armes chimiques a été affaiblie ces dernières années. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi d'armes chimiques en Syrie et ailleurs, qui constitue un crime contre l'humanité. Nous saluons l'intégrité et le professionnalisme des organes d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et soulignons leur contribution aux efforts visant à faire en sorte que les responsables de l'emploi d'armes chimiques, en particulier en Syrie, rendent des comptes.

Nous soulignons le rôle essentiel de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et demandons que le processus en cours d'examen approfondi de l'application de cette résolution soit mené à bien. Mon pays réaffirme également son soutien sans réserve à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. La neuvième conférence d'examen de cette dernière, qui aura lieu prochainement, constitue une bonne occasion de mettre en place des structures qui contribueront au bon fonctionnement de la Convention et renforceront sa mise en œuvre.

Dans le domaine des armes classiques, la Türkiye s'est engagée à mettre en œuvre et à renforcer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Le Traité sur le commerce des armes est également un instrument important dans ce domaine. Nous nous félicitons du succès de la huitième Réunion biennale des États parties cette année et nous attendons avec intérêt les progrès qui seront réalisés lors de la quatrième Conférence d'examen en 2024.

Les activités en cours du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques contribueront aux efforts mondiaux en faveur d'une gestion sûre et sécurisée des munitions. La Türkiye, qui est membre des quatre régimes de contrôle à l'exportation, met en œuvre avec diligence un solide mécanisme à cet égard. Nous soutenons la Convention d'Ottawa, qui est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à mettre fin aux pertes humaines causées par les mines antipersonnel. Nous mettons pleinement en œuvre la Convention sur certaines armes classiques. Les engins explosifs improvisés et les systèmes d'armes létaux autonomes restent des domaines prioritaires importants.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est essentielle pour l'utilisation durable de l'espace et constitue, par conséquent, une priorité pour nous. Mon pays continuera à soutenir la coopération internationale et la promotion de normes de comportement responsable des États, ainsi que des mesures de transparence et de confiance dans le cadre des activités spatiales.

Nous demeurons préoccupés par l'augmentation du nombre et de la gravité des cyberattaques dans le monde. Nous devons promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif existant concernant le comportement responsable des États dans le cyberspace. L'élaboration d'un programme d'action contribuera aux efforts déployés en ce sens. Nous nous félicitons également de l'adoption par consensus du rapport annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) cette année (voir A/77/275).

La Türkiye appuie un mécanisme robuste des Nations Unies pour le désarmement, dont la Première Commission est un pilier important. Malgré les défis actuels, nous devons explorer toutes les possibilités de coopération au sein de la Commission. Ma délégation est prête à contribuer à notre action collective dans ce sens.

M. Pereira Sosa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, en particulier notre collègue de la Bolivie, de votre élection à la tête de nos travaux, et nous vous souhaitons plein succès. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation à la présente session.

Le Paraguay s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. La version intégrale de la présente déclaration sera disponible en ligne.

La situation difficile actuelle en matière de sécurité internationale nous rappelle une fois de plus que la paix mondiale est fragile et que le recours à la force ou à la menace de la force pour régler les différends n'a pas disparu. Les tensions géopolitiques et les conflits qui secouent les continents, parmi de nombreux autres problèmes interdépendants, continuent de mettre à mal l'économie mondiale, alors même que nous sommes encore en train de nous remettre de l'une des périodes les plus tragiques de notre passé récent. Il est inacceptable

que les dépenses militaires, qui ont atteint un nouveau record, continuent d'augmenter, alors qu'il y a tant de besoins dans un monde qui connaît également de graves crises humanitaires qui touchent les catégories les plus vulnérables de nos sociétés, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Il est vraiment inquiétant que les dirigeants des États dotés d'armes nucléaires fassent constamment référence à l'utilisation de toutes leurs forces. À cet égard, mon pays est d'avis que, au-delà de nos différences légitimes, nous devons collaborer à la recherche d'une voie commune pour aller de l'avant. Ce qui, pour certains, est synonyme de sécurité, représente tout le contraire pour la grande majorité – un risque latent qui met en péril la sécurité collective et le bien-être des générations actuelles et futures. En outre, l'emploi et la menace d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. La seule garantie que nous ayons contre l'emploi d'armes nucléaires est leur interdiction totale et leur élimination d'une manière transparente, vérifiable et irréversible et dans un délai déterminé.

À cet égard, tout en nous félicitant des résultats obtenus lors de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure d'adopter un document final et des recommandations visant à faire progresser la mise en œuvre du Traité, malgré les efforts déployés par la grande majorité des États parties et par le Président de la Conférence.

Dans le même ordre d'idées, nous devons réaffirmer que l'énergie nucléaire doit être utilisée exclusivement à des fins pacifiques. Toute autre utilisation constitue un risque grave pour l'humanité. Par ailleurs, nous voudrions remercier de nouveau l'Agence internationale de l'énergie atomique de ses efforts, en particulier les efforts déployés actuellement par son personnel technique en Ukraine.

La criminalité transnationale organisée, dans toutes ses manifestations, continue de représenter une menace pour la stabilité de régions entières et pour la sécurité mondiale. Ses effets multiplicateurs sapent les fondements de nos institutions et de nos sociétés. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces et composants, et bien sûr, de leurs munitions, est étroitement lié à ce phénomène, et ne peut

pas non plus être examiné isolément. Ce fléau ignoble, qui ne fait aucune distinction entre le commerce illicite et le détournement vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés dans des zones de conflit armé ou à des fins criminelles, en plus de provoquer la déstabilisation et de saper le développement, a des conséquences particulièrement préoccupantes sur les femmes et les enfants, et constitue également un terrain propice à d'autres formes de criminalité transnationale. À cet égard, nous soulignons les efforts déployés pour adopter un document final de consensus à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En conséquence, les obligations et les engagements liés à la question des munitions classiques doivent occuper une place centrale dans les discussions.

Comme les représentantes et représentants ici présents le savent, le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) a adopté fin juillet, par consensus, son premier rapport d'activité annuel (voir A/77/275). À cet égard, nous soulignons les efforts déployés et les engagements pris par les délégations et, en particulier, la présidence et la délégation singapourienne. De même, nous comprenons qu'il est d'une importance fondamentale de progresser dans l'élaboration de mécanismes qui contribuent à la mise en œuvre complète et efficace des résultats d'autres initiatives qui ont précédé le Groupe de travail actuel et qui, en fait, ont servi de base à nos travaux en cours.

Toutes les instances auxquelles nous avons fait référence précédemment sont nos espaces de dialogue, de négociation, de travail, de consensus et de désaccord respectueux, où nous devons comprendre que ce qui nous unit est bien plus grand que ce qui nous divise. Elles constituent également en elles-mêmes des mécanismes de confiance et des espaces permettant de mettre en œuvre nos idées. Dans toutes ces instances, la coopération internationale et régionale revêt une importance capitale, non seulement pour le développement de nos capacités et le transfert de bonnes pratiques et de technologies, mais aussi pour la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes communs.

Nous sommes confrontés à des défis mondiaux complexes, et plusieurs crises se profilent à l'horizon. En ces moments de reprise économique, sociale et sanitaire

après la pandémie, en plus de la terrible situation en Ukraine et des problèmes qu'elle engendre sur le plan humanitaire, la solidarité et la coopération sont impératives, et nous devons conjuguer nos meilleurs efforts collectifs afin que l'ONU puisse remplir efficacement son rôle en ce qui concerne les trois piliers de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Comme l'a souligné le Président de mon pays, il y a quelques jours, « [p]lus que jamais, le monde a besoin de tempérance, de dialogue et de modération » (A/77/PV.4, p.39). Nous vivons une époque qui exige des engagements politiques concrets et non des attitudes génériques. Nos peuples attendent de nous des réponses. Espérons que nous serons à la hauteur de ce moment exceptionnel de notre histoire. À cette fin, les délégations peuvent compter sur l'engagement ferme du Paraguay.

M^{me} Breshanaj (Albanie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission, tout en vous souhaitant chaleureusement plein succès dans la conduite des travaux de la présente session.

L'Albanie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2). Je souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

En écoutant les déclarations faites par les autres représentants, il semble que nous soyons tous d'accord sur un point : le système international est gravement menacé. Les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies sont remis en question, et la réalité actuelle est complètement différente de celle de décembre dernier. Qu'il me soit permis de citer un collègue russe, qui a déclaré que nos travaux « se déroule[nt] dans les circonstances d'urgence que nous impose la plus grave crise de la sécurité internationale ». Je voudrais rappeler, dans un souci de transparence, que c'est la Russie elle-même qui a déclenché cette guerre non provoquée, violant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et allant à l'encontre des aspirations pacifiques d'un pays libre et démocratique à se développer et à prospérer.

Je tiens à réaffirmer notre ferme position. L'Albanie s'oppose à cette guerre non provoquée et injustifiée menée par la Russie, et condamne fermement l'agression militaire commise par ce pays contre l'Ukraine. Nous considérons avec un total dédain les

simulacres de référendums organisés sur une partie du territoire ukrainien, et nous ne reconnaitrons jamais l'annexion illégale proclamée par la Russie. Nous considérons qu'il s'agit d'un nouvel acte d'agression illégal, perpétré au mépris des lois internationales et de la Charte des Nations Unies. Il est triste d'entendre la délégation russe justifier sa guerre non provoquée, le meurtre de milliers de civils, de femmes et d'enfants innocents, en insultant la mémoire vive de ceux qui ont réellement souffert de la barbarie du régime nazi. Rien ne peut justifier cette guerre.

Le comportement irresponsable de la Russie et les déclarations inacceptables qu'elle fait concernant le nucléaire, ainsi que ses menaces répétées de recours aux armes nucléaires, ont mis en péril les actions conjointes menées en faveur de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, en violation flagrante des engagements qu'elle a contractés au titre du Mémoire de Budapest sur les garanties de sécurité. À la suite de l'agression militaire de la Russie et de ses attaques aveugles contre plusieurs sites nucléaires, nous restons profondément préoccupés par les risques croissants en matière de sûreté et de sécurité nucléaires en Ukraine. La centrale nucléaire de Zaporijia, occupée par les forces russes, est exposée à un grave danger. Nous soutenons pleinement la recommandation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de créer un périmètre de sécurité autour de la centrale nucléaire, et demandons sa mise en œuvre immédiate.

Un autre moment triste pour le programme sur la non-prolifération a été l'incapacité de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'adopter le document final de consensus longtemps attendu, parce que la Russie a décidé de le bloquer malgré les efforts déployés par toutes les délégations et l'Ambassadeur Zlauvinen, Président de la Conférence, pour y parvenir. L'Albanie continuera à promouvoir l'universalisation du Traité et sa mise en œuvre effective en tant que pierre angulaire du régime international de non-prolifération, ainsi que la poursuite du désarmement nucléaire. L'AIEA joue un rôle essentiel dans la surveillance de l'interdiction des armes nucléaires et dans le régime de non-prolifération dans son ensemble.

Nous jugeons profondément préoccupant que la République populaire démocratique de Corée viole constamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en poursuivant le développement de ses programmes nucléaire et balistique, notamment en

procédant à des tirs de missile à une fréquence sans précédent. Elle déjà procédé à environ 40 tirs cette année. Nous condamnons fermement le tir dangereux d'un missile balistique à longue portée qui a survolé le Japon le 4 octobre. Le Conseil de sécurité a, à l'unanimité, demandé des comptes à la République populaire démocratique de Corée pour cet acte illégal, l'appelant à abandonner toutes les armes nucléaires, les missiles balistiques et les programmes connexes de manière complète, vérifiable et irréversible, et à revenir aux négociations et à la diplomatie.

Nous engageons l'Iran à appliquer de bonne foi dans le Plan d'action global commun (PAGC) et à rechercher des solutions réalistes et durables, car nous sommes convaincus que le Plan d'action demeure le seul outil dont la communauté internationale dispose pour s'assurer de manière vérifiable que le programme nucléaire iranien est destiné à des fins exclusivement pacifiques. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA et fournir des dossiers complets et précis sur les questions de garanties en suspens. L'Albanie soutient fermement les efforts inlassables déployés par l'Union européenne aux fins de la reprise de l'application du PAGC et pour inciter les autorités iraniennes à profiter de l'élan diplomatique donné en toute transparence.

Comme l'a justement déclaré la Haute-Représentante Nakamitsu, « [l]a perspective d'hostilités actives dans des domaines tels que [...] le cyberspace est de plus en plus probable » (A/C.1/77/PV.2, p. 4). Je tiens à appeler l'attention de la Commission sur les dernières cyberattaques massives qui ont été lancées contre l'Albanie dans une tentative infructueuse d'un État de porter atteinte à l'intégrité des infrastructures critiques, d'effacer les systèmes numériques, de voler des données et de paralyser les services publics en ligne afin de déstabiliser le pays et d'y créer le chaos et l'insécurité. Une enquête approfondie nous a fourni des preuves indiscutables que la cyberattaque a été orchestrée et commanditée par l'État islamique d'Iran avec l'implication de plusieurs acteurs non étatiques qui ont mis en œuvre l'assaut. Nous considérons qu'il s'agit d'une violation flagrante des normes de comportement responsable des États dans le cyberspace et d'un acte d'agression manifeste contre un pays souverain. En ce sens, l'Albanie estime qu'il est impératif de définir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, sur la base de la Charte et des lois internationales en vigueur, des règles qui garantissant la sécurité et la stabilité du cyberspace. Nous soutenons la proposition d'élaborer un projet de résolution sur un programme d'action

visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace, et nous encourageons tous les membres à soutenir cette initiative orientée vers l'action.

Pour terminer, je réaffirme le soutien sans réserve de l'Albanie au programme de désarmement, de maîtrise des armements, de non-prolifération, et aux mesures de confiance. Mon pays est résolu à atteindre l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous faisons l'écho de l'appel à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et à la conclusion rapide d'un tel traité. L'Albanie soutient fermement la mise en œuvre durable de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, étant donné que les menaces que font peser sur la sécurité internationale les terroristes ou d'autres acteurs non étatiques qui acquièrent des armes de destruction massive sont très imminentes. La Convention sur les armes chimiques reste une réussite remarquable d'un multilatéralisme efficace. Nous soutenons fermement l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et nous poursuivons nos efforts pour contrer les menaces posées par le trafic d'armes légères et de petit calibre.

Nous continuerons à encourager un dialogue et une coopération actifs avec le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau de la lutte contre le terrorisme, les organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que d'autres parties prenantes. La participation pleine et effective des femmes à tous les aspects des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, avec les mêmes droits que les hommes, reste au cœur de nos travaux, notamment au sein de la Première Commission, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

M. In den Bosch (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

En complément de la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.2), les Pays-Bas souhaitent faire les observations suivantes à titre national.

L'ordre international fondé sur des règles est soumis à d'énormes pressions et l'environnement de sécurité européen a changé de manière spectaculaire. La Première Commission, en particulier, ne saurait faire abstraction des actes d'agression non provoqués et injustifiés commis contre l'Ukraine, qui ont de graves conséquences pour la sécurité et la stabilité internationales et constituent une violation flagrante du droit international, notamment la Charte des Nations Unies. Les Pays-Bas continuent de condamner avec la plus grande fermeté l'agression et les atrocités commises par la Russie contre le peuple ukrainien, comme nous l'avons vu hier et aujourd'hui à Kyïv et dans d'autres villes ukrainiennes. Nous attendons de la Russie qu'elle retire immédiatement toutes ses forces de l'ensemble du territoire ukrainien et qu'elle respecte pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la République autonome de Crimée et les régions de Donetsk, Louhansk, Zaporijia et Kherson. Nous condamnons fermement les récents référendums illégaux et appelons tous les États et toutes les organisations internationales à rejeter l'annexion illégale du territoire ukrainien par la Russie.

Au vu de cet environnement de sécurité complexe et des tensions géopolitiques croissantes, nous nous félicitons des engagements pris par les États lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je tiens à rappeler une fois de plus que tous les États parties, à l'exception d'un seul, ont renouvelé leur engagement à respecter leurs promesses antérieures et ont fait montre de volonté pour adopter le projet de document final, qui ne correspondait pas toujours à leurs positions nationales. Cet engagement envoie un message fort, à savoir que le TNP continue de jouer un rôle essentiel dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et, qu'à notre avis, il demeure la seule voie crédible vers un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, il s'agit d'une puissante démonstration d'appui au multilatéralisme.

Le fait que la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques soit presque achevée peut également être considéré comme une réalisation importante du multilatéralisme. Néanmoins, l'emploi d'armes chimiques ces dernières années en Syrie, les tentatives d'assassinat de Sergei Skripal et d'Alexei Navalny, ainsi que l'assassinat de Kim Jong-nam, sont autant d'avertissements clairs indiquant que la communauté

mondiale doit rester vigilante. Les Pays-Bas présideront la prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques et s'engagent à donner à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques les outils dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. La campagne de désinformation menée par la Fédération de Russie souligne la nécessité de faire en sorte que l'ONU reste une organisation forte, souple et impartiale.

Les Pays-Bas sont pleinement engagés en faveur du renforcement et de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Nous estimons qu'il est urgent de progresser vers un mécanisme de vérification efficace chargé d'enquêter sur d'éventuelles violations de la Convention. En outre, tout doit être mis en œuvre pour protéger l'intégrité du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, étant donné qu'il s'agit du seul outil d'enquête indépendant en la matière.

Nous sommes profondément préoccupés par l'intensification des programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que par le tir récent de missile au-dessus du Japon. C'est pourquoi le régime de sanctions adopté par le Conseil de sécurité devrait être mis en œuvre pleinement et efficacement par tous les États Membres de l'ONU jusqu'à ce que la République démocratique de Corée prenne des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Tout aussi préoccupant est le fait que l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement d'uranium et n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte de revenir au Plan d'action global commun. Par conséquent, nous demandons instamment à l'Iran d'honorer à nouveau ses obligations.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, les Pays-Bas soulignent la nécessité de renforcer la gouvernance internationale en matière de développement, de déploiement et d'utilisation responsables de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. À cette fin, mon pays accueillera une conférence ministérielle visant à promouvoir l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. L'objectif de cette conférence de haut niveau, qui se tiendra les 15 et 16 février 2023 à La Haye, est d'adopter un programme international commun qui garantira le respect du droit international dans le cadre

du développement, du déploiement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. Nous invitons les ministres du monde entier à se joindre à nous pour relever ces défis.

En ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, les Pays-Bas continuent de participer activement aux discussions du Groupe d'experts gouvernementaux. Une réglementation complémentaire est nécessaire, et les armes autonomes qui ne peuvent pas être utilisées conformément au droit international humanitaire devraient être explicitement interdites. Cela dit, nous sommes fermement convaincus que tous les pays devraient avoir un accès égal aux utilisations pacifiques de la technologie et soulignons, par conséquent, l'importance des cadres de sécurité existants pour les transferts de technologie.

Les cyberactivités malveillantes, de plus en plus fréquentes et destructrices, constituent une grave menace. Pour cette raison, tous les États Membres doivent respecter le cadre de l'ONU pour le comportement responsable des États dans le cyberspace. Nous soutenons le Programme d'action comme étant la meilleure voie à suivre, puisqu'il constitue un outil permanent et inclusif pour mettre en pratique le cadre consensuel existant.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, nous devons veiller à ce que toute l'humanité, y compris les nouveaux acteurs et utilisateurs de l'espace, puisse bénéficier des possibilités économiques et sociétales offertes par ce domaine. Nous pensons que la façon la plus pragmatique et la plus immédiate d'avancer est d'adopter une approche progressive, basée sur le comportement. Soutenue par la surveillance et la vérification, sans exclure la possibilité d'adopter des instruments juridiquement contraignants, une telle approche contribuera à réduire les risques de conflit dans l'espace.

En ce qui concerne les armes classiques, nous demandons à tous nos partenaires du Traité sur le commerce des armes de maintenir leur engagement à assurer la transparence des exportations et des importations d'armes, et nous invitons instamment tous les pays, en particulier les principaux exportateurs d'armes, à rendre publics les rapports sur leurs activités.

Les Pays-Bas se félicitent vivement de l'élaboration de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes

explosives dans les zones peuplées, dans le cadre d'un processus mené par l'Irlande, et, dans le même ordre d'idées, appellent tous les États à adhérer également à la Convention sur les armes à sous-munitions. Par ailleurs, des progrès importants ont été accomplis depuis la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, bien que certaines difficultés subsistent. La pollution récente de vastes zones, comme celles qui sont situées en Ukraine, est particulièrement inquiétante. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt de mines terrestres.

La concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi que la prise en compte et l'amplification des voix et des préoccupations des groupes sous-représentés sont des priorités essentielles pour les Pays-Bas dans leurs efforts pour l'avènement d'un monde sûr, juste et prospère pour tous. Il est de la plus haute importance que nous continuions à travailler ensemble pour renforcer l'égalité des sexes, l'inclusion et la diversité grâce à un multilatéralisme efficace.

Pour terminer, je tiens à souligner que les Pays-Bas continueront à promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base pour relever les défis d'aujourd'hui. La présente séance nous offre d'importantes possibilités de renforcer le cadre des traités et des conventions qui sont essentiels pour garantir un monde sûr et prospère fondé sur les principes de l'ordre international basé sur des règles.

M^{me} Liolocha (République démocratique du Congo) : Ma délégation saisit cette occasion pour vous présenter ses chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence du Bureau de la Première Commission ainsi qu'à tous les membres du Bureau qui vous accompagnent dans cette lourde tâche et vous assure de sa pleine coopération. Ma délégation reste convaincue que votre savoir-faire et votre leadership conduiront nos travaux à bon port.

La République démocratique du Congo s'associe à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non-alignés ainsi qu'à celle faite par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2).

La sécurité internationale et la paix mondiale ont toujours fait l'objet de préoccupations de l'Organisation qui est la nôtre ; cependant, aujourd'hui plus qu'hier, notre monde fait face à des situations de plus en plus

inquiétantes. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a étalé au grand jour notre vulnérabilité commune. Et cela a eu des répercussions même sur la tenue de nos travaux, avec des contraintes et restrictions sévères qui ont limité notre capacité de mouvement. Le fait de n'avoir pas été en mesure d'empêcher que ce virus traverse nos frontières doit nous interpeller et nous amener à réfléchir sur ce que deviendrait ce monde après un accident qui surviendrait d'une utilisation malveillante, intentionnelle ou accidentelle, des armes nucléaires.

Les armes nucléaires étant les armes les plus nuisibles, avec des conséquences humanitaires et environnementales incalculables, le monde doit travailler plus que jamais pour la non-prolifération, en vue de parvenir à leur totale élimination. Car les effets de l'utilisation des armes nucléaires ne pourront pas se limiter aux simples frontières nationales, ils auront de profondes répercussions sur les États éloignés des zones ciblées, y compris ceux appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. Et aucune réponse humanitaire adéquate ne pourrait être possible après une telle attaque.

C'est dans ce cadre que la République démocratique du Congo a participé aux conférences de l'Initiative humanitaire, s'est prononcée à plusieurs reprises pour combler le vide juridique concernant les armes nucléaires et a, en outre, soutenu l'engagement de l'Autriche à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en 2014. Cet engagement de la République démocratique du Congo se manifeste par sa politique en matière de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armements, ainsi que par le respect de ses obligations internationales au titre du régime de non-prolifération nucléaire. En effet, la ratification par la République démocratique du Congo du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité de Pelindaba, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que la signature du Protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées, restent à ce jour la preuve que la République démocratique du Congo œuvre à l'émergence d'un secteur nucléaire pacifique. C'est dans ce même cadre que mon pays a appuyé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en répondant présent, à la cérémonie de son ouverture à la signature, le 20 septembre 2017, et qu'il a déposé son instrument de ratification le 22 septembre dernier.

Alors que la République démocratique du Congo reste fermement résolue à jouer son rôle dans la promotion des principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, nous regrettons que la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pu aboutir à un résultat concluant qui soutienne la mise en œuvre des engagements de manière concrète et équilibrée dans le cadre de ses trois piliers. Nous sommes toutefois encouragés par l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et par les progrès accomplis dans sa mise en œuvre, grâce à la tenue, à Vienne en juin dernier, de la première Réunion de ses États parties. Tout en soulignant que le TNP reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération en vue d'atteindre le désarmement nucléaire, la République démocratique du Congo considère que le TNP et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont deux instruments complémentaires et que ce dernier s'appuie sur les normes existantes et renforce les obligations de l'article VI du TNP. Nous continuons donc d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument, car il constitue de ce fait un pas important vers un monde exempt d'armes nucléaires et, si nous sommes sincères dans notre quête de désarmement, nous avons la responsabilité collective d'assurer son universalisation.

En sa qualité d'État signataire, la République démocratique du Congo soutient la promotion du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et appelle à son entrée en vigueur. Il est donc indispensable et dans l'intérêt de la communauté que les États visés à l'annexe 2 puissent rejoindre le Traité pour permettre sa mise en vigueur. L'absence du consensus pour une question aussi importante de sécurité internationale est une déception pour nous.

Tout en réaffirmant son soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique, ma délégation est d'avis que mettre en œuvre un programme nucléaire à des fins pacifiques est un droit inaliénable qui revient à chaque État. Nous soulignons le droit de l'utilisation pacifique du nucléaire sans discrimination et appelons l'Agence à continuer à promouvoir l'assistance technique et la coopération dans le domaine de la science et du développement.

La problématique des mines antipersonnel, de l'utilisation croissante des armes légères et de petit calibre, des engins explosifs de guerre et autres armes classiques demeure une préoccupation majeure pour mon

pays. En effet, depuis son accession à l'indépendance et, plus particulièrement, ces deux dernières décennies, la République démocratique du Congo a été victime de plusieurs conflits armés. Cette situation est à l'origine du trafic illicite des armes, de la dissémination des mines et des restes d'explosifs de guerre qui tuent, affectent les vies de milliers des personnes et constituent, de ce fait, une réelle menace à la paix, à la sécurité et au développement.

En effet, les populations civiles vivant dans ces zones sont les premières victimes de ces engins de mort abandonnés par les groupes armés. De même, les déplacés internes sont davantage exposés aux restes explosifs de guerre quand ils retournent dans leurs milieux d'origine, ce qui exacerbe la pauvreté et limite la capacité de la population à se développer. Il y a donc urgence à appliquer les différentes normes internationales en la matière.

Le commerce illicite des armes légères et petit calibre préoccupe au plus haut point la République démocratique du Congo. Voilà pourquoi elle a participé à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet. Elle se félicite du consensus obtenu avec l'adoption du document final et entend voir la mise en œuvre des recommandations qui y sont contenues.

Concernant la gestion des stocks de munitions en surplus, la République démocratique du Congo continue à suivre les négociations qui se déroulent au sein du groupe de travail à composition non limitée et espère que le groupe de travail arrivera à mettre en place, de manière consensuelle, un nouveau cadre mondial pour remédier aux lacunes existantes dans la gestion du cycle de vie des munitions, conformément à la résolution 76/233.

La République démocratique du Congo a participé au Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques et se réjouit de l'adoption par consensus de son rapport. C'est le lieu ici d'encourager tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer au Registre, qui reste un mécanisme volontaire de transparence et de confiance mis en place pour permettre aux pays de rendre compte de leurs transferts d'armes classiques. Pour rendre visible et efficace le travail du Registre, la République

démocratique du Congo plaide pour que des ressources supplémentaires soient affectées à son budget ordinaire.

Pour ma délégation, le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique est incompatible avec la paix durable. Nous appelons au renforcement des mesures de transparence et de confiance en vue d'empêcher une course aux armements dans l'espace. La sécurité dans l'espace extra-atmosphérique appelle à la bonne volonté et à une action globale constructive.

S'agissant de la sécurité dans le cyberspace, la République démocratique du Congo se réjouit de l'évolution des discussions au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et forme le vœu de voir le consensus continuer à guider les discussions au sein du groupe de travail.

Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation vous assure une fois de plus sa pleine coopération, et espère que cette session aboutira à un résultat positif.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la tête de la Première Commission et de vous assurer du plein soutien et de l'entière coopération de ma délégation durant votre important mandat.

La République de Moldova s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2) et souhaite formuler certaines observations à titre national.

Le monde est confronté à des tensions géopolitiques toujours plus fortes et à des défis multiformes qui menacent la paix et la sécurité internationales. La guerre non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a mis à l'épreuve les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, fait voler en éclats la sécurité mondiale et déclenché une crise énergétique en Europe, des pénuries alimentaires dans le monde entier, ainsi qu'une récession économique. Cette guerre est une attaque contre l'ordre international fondé sur des règles et contre la sûreté nucléaire.

Nous avons tous été consternés par les attaques massives de missiles russes menées récemment contre des villes ukrainiennes, visant notamment des infrastructures civiles et critiques. Ces attaques provoquent des pertes en vies humaines, les souffrances des populations et des destructions considérables.

Selon les données vérifiées de surveillance de l'espace aérien, trois des missiles de croisière lancés depuis des navires militaires russes en mer Noire contre des cibles en Ukraine ont traversé l'espace aérien moldove. La République de Moldova condamne avec fermeté toute violation de son espace aérien souverain. Cet incident a engendré des risques sérieux pour notre sécurité.

Nous condamnons fermement les soi-disant référendums organisés illégalement par la Fédération de Russie dans les régions ukrainiennes occupées de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk. La tenue de ces pseudo-référendums pendant la guerre en cours et leur utilisation comme prétexte pour annexer une partie du territoire souverain ukrainien occupé par la force constitue une grave violation des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et d'autres principes fondamentaux du droit international. La République de Moldova ne reconnaîtra pas les résultats de ces actions illégales et renouvelle son ferme soutien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous sommes très préoccupés par les activités militaires menées à l'intérieur et autour des sites nucléaires de l'Ukraine et par la rhétorique dangereuse évoquant un recours à l'arme nucléaire. Ces évolutions du conflit constituent une menace majeure non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier. En ce sens, nous ne saurions trop insister sur l'importance de faire cesser les bombardements à l'intérieur et autour de ces sites afin d'éviter des conséquences catastrophiques.

Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement. Tout en déplorant que la dixième Conférence d'examen du Traité, qui s'est tenue en août, n'ait pas abouti à un résultat de consensus, nous soulignons qu'il est essentiel de mettre un terme à la rhétorique nucléaire et de poursuivre les objectifs de désarmement fixés en 2010. Le respect intégral des dispositions du TNP et son universalisation sont indispensables à la poursuite de la non-prolifération et du désarmement nucléaires en toute bonne foi, dans le cadre d'un système international fondé sur des règles.

Tout en entretenant la dynamique autour du programme de désarmement nucléaire, nous soulignons également la pertinence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous notons avec une profonde inquiétude que la République

populaire démocratique de Corée ne respecte pas les dispositions du TICE et nous l'invitons instamment à renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants et à prendre des mesures concrètes pour parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de ses programmes liés aux armes nucléaires.

La prolifération, l'accumulation excessive et l'utilisation abusive d'armes classiques s'accompagnent d'un large éventail de répercussions humanitaires et socioéconomiques. La République de Moldova attache une grande importance à la mise en œuvre effective des instruments de maîtrise des armes classiques. Leurs règles et obligations doivent être respectées et leurs lignes directrices suivies.

À cet égard, nous réaffirmons notre soutien entier au Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant établissant des normes communes pour les transferts internationaux d'armes classiques. Il est impératif de réduire la disponibilité non réglementée des armes classiques et des armes légères et de petit calibre dans les zones de conflit ou de conflit potentiel, en garantissant des contrôles stricts des transferts et la destruction en toute sécurité des armes en surplus, ainsi qu'en aidant les gouvernements concernés à traiter tous les aspects de ces problèmes.

À maintes reprises, la République de Moldova a demandé le retrait complet et inconditionnel des forces russes basées dans la région moldove de Transnistrie. Notre position reste inchangée. Nous réitérons par ailleurs notre appel au retrait complet et à la destruction des munitions du dépôt d'armes de Cobasna qui, aujourd'hui plus que jamais, constitue une menace silencieuse pour la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

Je conclurai en réaffirmant une fois de plus le rôle de la Première Commission dans les discussions multilatérales sur le désarmement. Face aux multiples défis à la paix et à la sécurité internationales, la République de Moldova est pleinement attachée au programme de désarmement, dans lequel l'ONU a un rôle central à jouer pour garantir l'universalisation et la mise en œuvre des traités existants.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de la

Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2), ainsi qu'à la déclaration que prononcera l'Argentine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette année, nous avons entamé les travaux de la Première Commission au lendemain d'un événement historique : la première Réunion, couronnée de succès, des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Malheureusement, nous avons également assisté à un échec de plus de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est une nouvelle fois achevée sans résultat concerté, nous éloignant encore un peu plus de l'objectif primordial du désarmement nucléaire.

Nous restons convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires, de manière transparente, vérifiable et irréversible, est plus qu'une aspiration légitime affirmée de longue date ; c'est une question de survie pour l'humanité. Le désarmement nucléaire doit rester la priorité absolue du désarmement. Cuba continuera avec constance de promouvoir l'universalisation du TNP.

Nous sommes fiers d'appartenir à la toute première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population, proclamée également zone de paix par la suite. Nous soutenons la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous espérons que les prochaines conférences d'examen de ces instruments contribueront à promouvoir leur pleine mise en œuvre.

Nous sommes favorables à un protocole juridiquement contraignant visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous regrettons que les États-Unis se soient opposés à l'adoption de cet instrument.

Nous rejetons les approches sélectives, biaisées et répondant à des motivations politiques dans l'application de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que l'élaboration de mécanismes et de procédures qui vont au-delà du mandat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous appelons l'État détenteur à achever la destruction de ses stocks d'armes déclarés dans les délais prévus.

Nous condamnons l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui limitent ou entravent, de manière discriminatoire, l'exercice du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ainsi que la promotion de la coopération internationale et le progrès scientifique et technologique des États Membres dans les domaines de la biologie et de la chimie. Ces actions, de nature clairement illégale, compromettent le développement socioéconomique des États qui les subissent, tout en contrevenant aux dispositions de plusieurs instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement.

Nous rejetons le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, qui viole les dispositions des articles X de la Convention sur les armes biologiques et XI de la Convention sur les armes chimiques.

Nous réitérons notre appel à l'adoption, dès que possible, d'un protocole interdisant les armes létales autonomes. Nous préconisons également la mise en place d'une réglementation pour l'utilisation d'armes partiellement autonomes, en particulier les drones d'attaque militaires.

Nous réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous insistons sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de ce fléau. Nous continuerons donc à plaider en faveur d'une coopération internationale accrue. Nous réaffirmons le droit des États d'acquiescer et de posséder des armes pour assurer leur légitime défense et leur sécurité.

Nous soutenons la poursuite des travaux du groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), un mécanisme qui permet aux États de discuter de ce sujet à l'importance internationale croissante de manière transparente et inclusive et sur un pied d'égalité. Nous rejetons l'utilisation secrète et illégale des technologies de

l'information et des communications pour renverser l'ordre juridique et politique des États, ainsi que l'utilisation de ces technologies pour commettre et encourager des actes de terrorisme.

Nous condamnons l'incitation permanente à commettre des actes violents à Cuba, de même que leur financement, par l'entremise de réseaux numériques depuis le territoire des États-Unis. Nous demandons l'arrêt immédiat de ces politiques qui portent atteinte à la souveraineté nationale et sont incompatibles avec la paix, la sécurité, le développement et la coopération entre les États. Nous soutenons l'utilisation exclusivement pacifique du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique. Il est nécessaire de disposer d'instruments juridiquement contraignants qui comblent les lacunes réglementaires dans ces deux domaines.

Nous nous félicitons de la reprise cette année des travaux de fond de la Commission du désarmement. Nous lui demandons d'adopter des recommandations spécifiques sur les questions qu'elle examine. Nous demandons que le mandat de négociation de la Conférence du désarmement soit rempli et que ses procédures et pratiques soient préservées.

Nous continuerons à promouvoir le maintien et le renforcement du mécanisme de désarmement dans le strict respect du multilatéralisme, ainsi que des objectifs et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il reste 42 orateurs et oratrices sur la liste et que nous sommes censés terminer le débat général demain, j'ai l'intention de proposer demain matin à la Commission de prolonger le débat général jusqu'au jeudi 13 octobre afin de pouvoir arriver au bout de la liste des orateurs.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

M. Namekawa (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite exercer son droit de réponse en réaction aux remarques formulées à son endroit par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. En vertu de sa Constitution, le Japon a adhéré aux préceptes de base consistant à maintenir une politique exclusivement axée sur la défense, à ne pas devenir une puissance militaire constituant une menace pour les autres pays et à respecter les trois principes de la non-nucléarisation.

En vertu de ces préceptes, le Japon, en tant que nation pacifique, ne changera jamais de cap. Nous assurons la transparence de nos dépenses de défense par la mise en place et le respect d'un contrôle civil strict. Par ailleurs, l'objectif de nos dépenses liées à la défense est de permettre aux forces d'autodéfense japonaises de remplir leurs fonctions et leurs missions afin de protéger la vie et les moyens de subsistance du peuple japonais, et de contribuer à la paix et à la sécurité de la communauté internationale. Dans cette optique, le Japon continuera à assurer un niveau élevé de transparence dans ses dépenses liées à la défense.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous sommes contraints de prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse afin de rejeter les accusations sans fondement portées contre la Fédération de Russie à propos de son opération militaire spéciale en Ukraine.

Cependant, aujourd'hui, nous ne souhaitons pas nous concentrer sur l'Ukraine, mais répondre aux affirmations du représentant de la République de Moldova concernant les contingents militaires qui se trouveraient sur le territoire moldave. Nous estimons qu'il est nécessaire d'apporter quelques éclaircissements à ce sujet.

La 14^e armée de la Garde soviétique, dont le successeur est le Groupe opérationnel des forces russes dans la région de Transnistrie de la République de Moldova, était stationnée sur le vaste territoire de la région du sud-ouest pendant la période de l'Union soviétique. Les deux composantes de cette présence militaire, à savoir le contingent des forces de maintien de la paix dans la zone de sécurité, dont le mandat est clairement défini, et le Groupe opérationnel des forces russes chargé de protéger les dépôts de munitions dans le village de Cobasna, sont des dérivés du conflit non résolu – une situation pour laquelle la partie moldave porte sa part de responsabilité.

Signé par les Présidents des deux pays le 21 juillet 1992, l'Accord concernant les principes du règlement pacifique du conflit armé de la région du Dniestr, en République de Moldova, reste en vigueur. La Commission de contrôle conjointe et les forces conjointes de maintien de la paix qui lui sont subordonnées, y compris le contingent russe, ont été mises en place et sont opérationnelles. Conformément au paragraphe 3 de l'article 2 de l'Accord, un protocole sur la composition numérique et les conditions de déploiement des forces de maintien de la paix a été adopté le 28 juillet 1992.

Ce document prévoit la présence sur le territoire de la République de Moldova de six bataillons russes, dont un en réserve, ainsi que d'un escadron d'hélicoptères et d'un groupe de soutien aux communications. En réalité, le nombre de militaires russes est aujourd'hui beaucoup plus faible. Il n'y a que deux bataillons, qui se remplacent mutuellement par rotation, soit un total d'environ 1 200 personnes. Le personnel militaire, qui ne fait pas officiellement partie du contingent de maintien de la paix, participe à la protection des entrepôts. Les munitions à longue durée de conservation sont protégées contre le vol.

En vertu de l'Accord concernant les principes du règlement pacifique du conflit armé de la région du Dniestr, en République de Moldova, la question touchant au statut des forces russes doit être réglée au cours de négociations entre la Fédération de Russie et la République de Moldova. C'est ainsi qu'il doit être envisagé.

L'accord sur le statut juridique, la procédure et les délais de retrait des détachements militaires de la Fédération de Russie temporairement stationnés sur le territoire de la République de Moldova a été négocié volontairement et conformément au droit international, bien qu'il n'ait pas été ratifié par la partie russe en raison des objections des membres de la Douma d'État.

Les tentatives d'interpréter l'Accord comme étant contraire à la mise en place d'une base juridique favorable aux forces de maintien de la paix sont dénuées de fondement. Il s'agit d'une mission efficace de maintien de la paix et de la stabilité dans la zone de sécurité et dans l'ensemble de la région, qui a été reconnue comme telle dans les documents du Sommet d'Istanbul de 1999 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La déclaration adoptée à ce sommet salue notamment les efforts de médiation déployés par la Fédération de Russie, l'Ukraine et l'OSCE dans le cadre du processus de négociation sur le statut futur de la région de Transnistrie au sein de la République de Moldova, en soulignant tout particulièrement le rôle positif joué par les forces conjointes de maintien de la paix pour assurer la stabilité dans la région.

La Fédération de Russie est attachée au processus de règlement politique de la question de la Transnistrie, où elle joue un rôle de comédiateur et de garant, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova. La Fédération de Russie est consciente que toute tentative des parties au conflit de se décharger de la responsabilité du respect des

dispositions de l'Accord dans la situation actuelle de blocage des négociations politiques entre Chisinau et Tiraspol, et dans le format 5+2 internationalement reconnu, risque de raviver ce conflit non résolu.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole pour réfuter les allégations faites par la délégation albanaise à l'endroit de mon pays. Je voudrais à cet égard appeler l'attention de la Commission sur la lettre datée du 10 septembre 2022, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/685). L'Iran rejette catégoriquement et réfute toute forme d'attribution injustifiée et unilatérale de la cyberattaque présumée contre l'infrastructure albanaise.

Cette lettre souligne par ailleurs que ces allégations fictives et mensongères reposent sur des idées fabriquées de toutes pièces et des conceptions erronées obéissant à des intérêts politiques. La République islamique d'Iran est depuis longtemps la principale cible et la principale victime des cyberattaques, notamment celles de Stuxnet et de Duqu, dirigées contre ses infrastructures critiques. La République islamique d'Iran réaffirme sa position constante selon laquelle le cyberspace et l'environnement des technologies de l'information et de la communication doivent être utilisés exclusivement à des fins pacifiques.

Enfin, le paragraphe 7 de cette lettre précise ce qui suit :

« Même si la République d'Albanie a pris la décision hâtive, injustifiée et unilatérale de rompre ses relations diplomatiques, le Gouvernement de la République islamique d'Iran, de bonne foi, est disposé à coopérer et à collaborer de manière constructive pour clarifier les accusations infondées portées contre elle. »

Jusqu'à présent, l'Albanie s'est contentée de formuler des accusations politisées et a manqué, entre autres, à son engagement de donner des précisions sur cette cyberattaque présumée.

M. Kim Sangjin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

Premièrement, en ce qui concerne les exercices militaires, nous rappelons que la République populaire démocratique de Corée a effectué plus de 40 tirs de missiles balistiques rien que cette année, y compris le tir récent, le 3 octobre, d'un missile balistique à portée intermédiaire. En outre, la République populaire démocratique de Corée est prête à procéder à un septième essai nucléaire et a ouvertement poursuivi ses dangereuses ambitions nucléaires, abaissant considérablement le seuil d'emploi des armes nucléaires et brandissant la menace d'une attaque nucléaire préventive. Le dispositif combiné de défense et de dissuasion de la République de Corée et des États-Unis, y compris les exercices conjoints, est une réponse à la menace militaire qui émane de la République populaire démocratique de Corée. Prendre de telles mesures défensives – et elles le sont effectivement – est le minimum que doit faire un gouvernement responsable.

Cela m'amène à mon deuxième point, concernant le Commandement des Nations Unies en Corée, qui est officiellement reconnu par la résolution 84 (1950) du Conseil de sécurité et qui continue à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. Cette résolution, ainsi que d'autres, dispose clairement que « l'attaque dirigée contre la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord constitue une rupture de la paix » (*résolution 84 (1950) du Conseil de sécurité, premier alinéa du préambule*). Si la République populaire démocratique de Corée n'avait pas envahi la République de Corée et déclenché la guerre de Corée contre ses compatriotes, il n'y aurait aujourd'hui ni troupes américaines ni Commandement des Nations Unies dans la péninsule coréenne. La demande unilatérale de la République populaire démocratique de Corée de dissoudre le Commandement des Nations Unies n'a pas de sens.

Lorsque la guerre froide a pris fin, nous avons tous appelé de nos vœux une détente sur la péninsule coréenne, et cette aspiration se reflète dans les accords de base sur les relations entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée et dans la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne du début des années 1990. Au lieu de mettre en œuvre cette déclaration – ce qu'elle a refusé de faire –, la République populaire démocratique de Corée n'a pas autorisé l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à mener des inspections et n'a pas donné d'explications au sujet de ses activités suspectes. Et, une fois le dos au mur, elle a annoncé

son retrait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Au cours des 30 dernières années, la communauté internationale a déployé de nombreux et inlassables efforts en ce qui concerne la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous avons même cessé les exercices militaires conjoints au cours des dernières années, comme le représentant de la République populaire démocratique de Corée vient de le mentionner. Mais voilà où nous en sommes aujourd'hui. Au fil des ans, le régime du TNP a été sérieusement mis à mal. Toute tentative de la République populaire démocratique de Corée de justifier sa position et son emploi éventuel d'armes nucléaires, y compris l'adoption, le 8 septembre dernier, d'une nouvelle loi sur la politique en matière de forces nucléaires, ne sera en aucun cas reconnue par la communauté internationale.

Je saisis cette occasion pour demander à nouveau instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser toute forme de provocation et de reprendre les pourparlers sur la dénucléarisation. La République populaire démocratique de Corée est tenue, en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants de manière complète, vérifiable et irréversible.

Avant de conclure, ma délégation souhaite attirer l'attention de la Commission sur l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons donc pas simplement décider de ne pas les reconnaître.

M. Song Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations provocatrices faites par les représentants de la Corée du Sud et du Japon.

Tout d'abord, s'agissant des commentaires faits par le Japon, nous avons clairement indiqué que les démarches faites par le Japon pour réviser la Constitution de paix et se doter de capacités de frappe préventives sont le principal facteur et la plus grande menace qui portent atteinte à la paix et à la stabilité dans la région et qui aggravent la situation. Tout en appelant à cor et à cri à un monde exempt d'armes nucléaires, le Japon refuse de renoncer à l'emploi préventif des armes nucléaires, profitant du parapluie nucléaire offert par les États-Unis. Ce pays poursuit ses efforts pour devenir une puissance

militaire à tout prix et envisage de réviser sa stratégie défensive afin d'institutionnaliser les capacités de frappe préventives dans sa politique nationale. À toutes fins utiles, le Japon cherche un prétexte pour justifier ses préparatifs d'une invasion, et nous continuerons à surveiller de près ses dangereuses mesures militaires. Le Japon doit réfléchir aux conséquences potentiellement désastreuses de ses démarches en vue de devenir une puissance militaire.

En ce qui concerne la déclaration provocatrice du représentant de la Corée du Sud, nos exercices militaires ont été menés en réaction aux exercices militaires dangereux organisés par des forces navales conjointes, déployées à grande échelle, impliquant un porte-avions américain, un destroyer Aegis et un sous-marin à propulsion nucléaire dans les eaux de la péninsule coréenne. Les États-Unis, sur la base d'un accord visant à fournir à la Corée du Sud plus de capacités de dissuasion suite à l'adoption par la République populaire démocratique de Corée de la loi sur la politique des forces nucléaires de l'État, ont déplacé leur porte-avions à propulsion nucléaire *USS Ronald Reagan* au large de la péninsule coréenne le 23 septembre afin d'organiser des exercices navals conjoints avec la Corée du Sud en mer Orientale du 26 au 29 septembre et des exercices conjoints anti-sous-marins avec le Japon et la Corée du Sud le 30 septembre.

Dans ces circonstances, nous n'avons eu d'autre choix que d'organiser des exercices militaires de simulation de guerre à différents niveaux afin de vérifier et d'améliorer la fiabilité et la puissance de combat des moyens de dissuasion de notre État et d'envoyer un avertissement sans équivoque à nos ennemis. Nous observons attentivement l'environnement de sécurité précaire dans la péninsule coréenne et toutes les manœuvres militaires des ennemis, et nous n'hésiterons pas à prendre toutes les contre-mesures militaires qui s'imposent.

Le Commandement des Nations Unies en Corée du Sud est une entité-écran illégale. Elle a été montée de toutes pièces par les États-Unis afin que ce pays puisse poursuivre son ambition de dominer l'ensemble de la péninsule coréenne après la Seconde Guerre mondiale. Le Commandement des Nations Unies a effectivement fait obstacle à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne. C'est un fait établi. La Corée du Sud affirme que, parce que la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du Traité sur la non-prolifération, la situation dans la péninsule coréenne est

allée de mal en pis, mais c'est totalement inexact. Tout d'abord, le retrait du Traité sur la non-prolifération est une décision souveraine du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. Nous devons garder à l'esprit qu'après la Seconde Guerre mondiale et, plus particulièrement, après l'occupation de la Corée du Sud par les États-Unis, ce pays a constamment maintenu une politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, mobilisant des ressources nucléaires et menant divers types d'exercices militaires avec la Corée du Sud. C'est pourquoi la situation dans la péninsule coréenne n'a cessé d'empirer, comme c'est le cas à chaque fois que des exercices militaires sont organisés.

Nous répétons une fois de plus que nous rejetons totalement les résolutions du Conseil de sécurité en la matière, car elles empiètent sur notre souveraineté, notre droit au développement et l'existence de notre gouvernement. La situation actuelle n'est que le résultat de la politique hostile menée à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

M^{me} Breshanaj (Albanie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour réagir à la déclaration faite par le représentant de l'Iran. Une fois de plus, dans un souci de transparence et de vérité, précisons que l'Albanie a été récemment la cible de deux cyberattaques à grande échelle ; je répète, de deux attaques. Leur objectif était d'endommager des infrastructures, de voler des données, d'intercepter des communications électroniques et de mettre à l'arrêt l'ensemble du système numérique du Gouvernement et tous les services publics en ligne, qui représentent 95 % des services publics en Albanie, dans le but de paralyser l'ensemble du pays et de créer le chaos et l'insécurité. Heureusement, ces attaques n'ont pas atteint leur objectif de détruire nos infrastructures critiques.

Comme le Gouvernement albanais l'a déjà annoncé officiellement, une enquête approfondie a confirmé sans l'ombre d'un doute que ces cyberattaques qui voulaient mettre à genoux un pays souverain étaient un acte d'agression étatique, orchestré et exécuté par la République islamique d'Iran. Il ne s'agit pas d'une fiction. Rien ne peut justifier un tel comportement. Nous sommes confrontés à une violation flagrante des normes de comportement responsable des États dans le cyberspace, en violation des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et du droit international. L'Albanie ne peut rester les bras croisés face à une agression aussi malveillante. Ces actes doivent être condamnés et traités en conséquence, y compris au sein

de la Première Commission, qui doit continuer à mettre l'accent sur la cybersécurité, à investir dans la prévention et à aider les États Membres à renforcer leur résilience.

M. Leucă (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais je voudrais réagir à la déclaration que vient de faire la délégation de la Fédération de Russie. Je voudrais me référer dans ce cadre à notre déclaration précédente, dans laquelle nous avons soulevé des questions qui ont été mentionnées à plusieurs reprises dans différentes instances et à différents niveaux. À cet égard, je voudrais ajouter ce que j'ai mentionné dans ma déclaration et ce que nous avons répété à maintes reprises : notre demande adressée à la Fédération de Russie de retirer ses forces militaires et de détruire ses munitions en République de Moldova, conformément au document final du Sommet d'Istanbul de 1999

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont demandé à exercer une deuxième fois leur droit de réponse. Puis-je toutefois demander que ce second droit de réponse se limite à une minute, car nous devons songer à nos interprètes, qui ont travaillé avec nous toute la journée et qui doivent être, j'en suis sûr, assez épuisés.

M. Hirochika (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je dois exercer notre droit de réponse une fois de plus pour répondre à l'allégation répétée de la délégation de la République populaire démocratique de Corée concernant le Japon. Je voudrais une fois encore préciser qu'en vertu de sa constitution, le Japon a adhéré au précepte fondamental consistant à maintenir une politique exclusivement axée sur la défense et à ne pas devenir une puissance militaire représentant une menace pour les autres pays. Le Japon, nation pacifique, ne changera jamais de cap. Il continuera à mettre tout en œuvre pour contribuer à la paix et à la sécurité de la région asiatique, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, en coopération avec ses proches alliés et partenaires.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je dois, une fois de plus, rejeter toutes les allégations infondées qui ont été formulées à l'encontre de mon pays. Nous sommes prêts à clarifier la situation. Cependant, le Gouvernement albanais n'a pas répondu à nos demandes répétées. Par conséquent, il n'y a rien à reprocher à l'Iran et nous devons conclure que toutes les allégations ont été formulées unilatéralement. Nous invitons dès lors le Gouvernement albanais à coopérer

avec l'Iran, sans être influencé par une quelconque secte terroriste ou par tout autre gouvernement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande à toutes les autres délégations qui sollicitent l'exercice du deuxième droit de réponse de limiter leur intervention à une minute.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons répondre à la déclaration du représentant de la République de Moldova en soulignant que toutes les questions relatives à la présence de contingents militaires russes sur le territoire de la République de Moldova doivent être résolues par l'entremise des mécanismes juridiques établis à cette fin. À cet égard, l'accord sur les principes d'un règlement pacifique du conflit armé dans la région de Transnistrie de la République de Moldova de juin 1992 constitue l'instrument clef à privilégier. C'est sur la base de ces documents et de ce cadre juridique que ces questions devraient être réglées.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je serai également très bref. Je souhaite réagir à la déclaration du représentant du Japon. Le Japon essaye, dans une ultime tentative, de justifier ses actions militaires. La révision des lignes directrices de la coopération entre le Japon et les États-Unis de 2015, l'intervention automatique des forces d'autodéfense en cas d'urgence, la révision de sa stratégie de défense et l'institutionnalisation de la capacité de frappe préventive, montrent clairement que le Japon tente désespérément de devenir une puissance militaire. Le Japon exploite ainsi les menaces extérieures pour justifier ses mouvements militaires afin de réaliser sa folle ambition d'invasion. Nous nous opposons fermement à de telles actions militaires et nous souhaitons également mettre en garde le Japon contre leurs conséquences désastreuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés largement au terme du temps qui nous était imparti. Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera close aujourd'hui à 18 heures. La prochaine séance de la Commission se tiendra demain matin à 10 heures précises dans cette salle. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je prie toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions débiter nos travaux sans délai.

La séance est levée à 18 h 10.